PROCES-VERBAL DES ECHANGES DE LA REUNION DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DEUX-SEVRES DU 28 MAI 2026

Ce compte-rendu a vocation à reprendre les échanges tels qu'ils ont lieu. Toutefois, il ne saurait viser l'exhaustivité dès lors que certaines paroles ont été prononcées micro éteint et n'étaient donc pas audibles ou compréhensibles à l'enregistrement.

Béatrice LARGEAU : Bonjour à tous. Donc nous allons pouvoir débuter la réunion en adoptant le compte-rendu de notre dernière réunion. Est-ce que vous avez des remarques ?

Catherine PELAUD : La seule remarque à faire, c'est que, lorsqu'on a des documents si épais, 36 et 38 pages, très peu de temps avant, il est toujours compliqué d'en prendre connaissance et de pouvoir travailler un peu dessus quand même.

Béatrice LARGEAU : Après, il y a une autre solution. C'est qu'on arrête ces comptes-rendus qui sont imbuvables, selon vos dires.

Catherine PELAUD : Ah non, non, non, ils ne sont pas imbuvables du tout.

Béatrice LARGEAU : Et puis on ne fait qu'un relevé de décisions…

Catherine PELAUD : Non, non, non, non.

Béatrice LARGEAU : Parce qu'on peut très bien faire un relevé de décisions et ça ira beaucoup plus vite. On fait juste les points qu'on a abordés et puis voilà.

Catherine PELAUD : Ce n'est pas du tout ce que je dis. Ils ne sont pas imbuvables. Ils ne sont pas du tout imbuvables. Au contraire, ils sont même très intéressants à lire. Non, ce n'est pas du tout un problème. C'est hors de question de faire un relevé de décisions. Les PV, c'est bien. On s'était mis d'accord là-dessus.

Je dis que c'est le laps de temps entre le moment où on a le compte-rendu, le tableur Excel, le support de présentation. On avait dit qu'il nous fallait huit jours, une semaine. On s'était mis d'accord là-dessus. Ça n'a jamais été respecté depuis le début, donc je le fais remarquer.

C'est compliqué de prendre connaissance de tous les documents avant d'arriver en séance le matin. C'est ça qui est difficile. Mais non, non, c'est très intéressant.

Béatrice LARGEAU : Après, c'est le… C'est le compte-rendu de ce que nous avons évoqué à la réunion précédente. Donc il n'y a rien de nouveau, on n'invente rien dans ces comptes-rendus.

Catherine PELAUD : Oui, mais c'est toujours intéressant.

Béatrice LARGEAU : Je suis d'accord, c'est important de les lire. Mais on n'a pas besoin d'y passer trois heures non plus. L'enjeu, c'est juste vérifier que ce sont bien les propos qui ont été tenus. Je pense qu'à un moment donné, ils sont assez exhaustifs. Mais bon, on essaiera de faire plus vite la prochaine fois.

Sophie CARBONNE : Si on regarde les livrables qui sont produits, le niveau de production et le délai de programmation, les services essayent de faire effectivement un travail exhaustif, en fonction des thématiques. L'administration essaye d'apporter toute information qui éclaire le sujet. Mais effectivement, on est partis sur une production extrêmement dense et il n'est pas possible de le produire dans le temps imparti. On le reconnaît effectivement.

Béatrice LARGEAU : Donc, est-ce qu'on peut l'approuver ou pas ? Il n'y a pas d'objection ?

[Absence d'objection]

Béatrice LARGEAU : Merci. S'agissant de la clôture des questions posées lors des séances des 22 avril et 6 mai, est-ce que les réponses vous conviennent ?

Catherine PELAUD : Dans la mesure où toutes les réponses n'ont pas été apportées, moi je précise que je m'abstiendrai s'il y a un vote sur ce sujet. On reviendra sur ce vote quand les…

Béatrice LARGEAU : Sur les questions…

Sophie CARBONNE : Il ne s'agit pas d'un vote de clôture de l'ensemble des questions. Il s'agit de la clôture question par question.

Béatrice LARGEAU : Mais on sait très bien qu'il y a des questions qui méritent un approfondissement.

Sophie CARBONNE : La réponse serait si on considère que la question est clôturée.

Catherine PELAUD : D'autre part, moi je note que par rapport justement au compte-rendu que j'ai lu, enfin au PV, certaines questions paraissent dans le tableau, mais d'autres questions qui ont été posées durant la séance n'apparaissent pas. Par exemple, sur la MDE, il y a des questions qui ont été posées, que j'ai posées… Et je me souviens très bien des questions que j'ai posées : elles ne sont pas reprises dans le tableau.

Clémence AUDOUARD : Celles qui sont reprises sont celles qui restent en suspens et qui demeurent en attente de réponse de l'administration. Quand les questions ont trouvé réponse lors de la séance, on ne les reporte pas, sauf s'il y a besoin de compléments, mais, pour le reste…

Sophie CARBONNE : Madame PELAUD, après, vous pouvez reposer les questions. Reprécisez-nous les questions pour lesquelles… Parce qu'il y a eu des questions qui ont été posées pour lesquelles des réponses ont été apportées déjà dans les propos liminaires sur la présentation des chiffres-clés de la protection de l'enfance. On peut rebalayer le compte-rendu et on vous met à chaque fois les références pour vous référer aux réponses à apporter. Comment vous voulez qu'on procède ? Enfin, nous, on est…

Béatrice LARGEAU : On va déjà procéder par les…

[Voix non identifiée] : Restons-en là…

Béatrice LARGEAU : Sur la demande de transmission à la fin de la mission d'information du résultat de l'autodiagnostic ASE réalisé sur l'outil dédié mis en place par Départements de France et l'inspection générale des affaires sociales... Ah ben non, ce ne sont pas les bonnes.

Clémence AUDOUARD : On les avait déjà validées la dernière fois.

Béatrice LARGEAU : Attendez, attendez, je n'ai pas pris le bon dossier. Ah, ils sont là, ils sont là, ils sont là...

Catherine PELAUD : Ça commence par « Demande de communication d'une photographie à l'instant T des effectifs et postes vacants des pôles enfance de chaque maison des solidarités »…

Béatrice LARGEAU : Mais je n'ai pas celle-ci, moi.

Catherine PELAUD : Ce sont les questions du 22 avril.

Béatrice LARGEAU : Ah, mais moi, j'étais au 9. Donc, on est à la question 18, pardonnez-moi. Elles ont déjà été vues la dernière fois, les autres.

Donc, en complément de la question n°15, demande de précisions s'agissant de la présence effective des MNA sur le territoire. Ah, on fait que celles qui n'ont pas de réponse…

Clémence AUDOUARD : C'est la question n°18 dont la réponse avait été réservée, on n'avait pas encore les éléments lors de la précédente séance…

Béatrice LARGEAU : Je n'ai pas bien dormi, ça doit être ça... Donc, demande de communication d'une photographie à l'instant T des effectifs et postes vacants des pôles enfance de chaque maison des solidarités.

Donc là, nous avons apporté une réponse qui précise que, sur les 41 postes permanents du pôle enfance du Niortais, il y a deux postes non pourvus. Sur les 23,5 postes permanents du Bressuirais, il y en a deux non pourvus également. Sur les 15,5 du pôle enfance de Thouars, il y en a un non pourvu. Et sur les 26 postes permanents du Mellois Haut Val-de-Sèvres, deux non pourvus. Et sur les 31 postes permanents du pôle enfance de Gatine, il y a trois postes non pourvus. Ça en fait bien 10, dont les recrutements sont toujours en cours.

Catherine PELAUD : J'ai regardé, moi, sur les postes à pouvoir à l'ASE au 19 mai 2026… Il y en a 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 23 ou 24, je ne sais pas.

Sophie CARBONNE : Est-ce qu'il n'y a pas une confusion ?

Catherine PELAUD : Je ne sais pas, comment on fait les rapprochements ?

Audrey BLAIN : Effectivement, il y a des publications qui peuvent être plus importantes que les postes non pourvus, puisque nous sommes obligés de faire ces processus-là pour les renouvellements de contrats, pour les mises en stage, pour les titularisations, etc. Donc, c'est au-delà des postes non pourvus. Ce qui est mis en vacance, c'est aussi pour le process administratif de recrutement, tout simplement.

Sophie CARBONNE : Dans la fonction publique, on est tenus de publier les postes quand les postes sont occupés par des agents contractuels, puisqu'il y a un principe de priorité pour les titulaires. Dans la collectivité, la part des contractuels est quand même importante, et notamment sur le champ des solidarités… C'est ce qui explique le nombre de publications, si telle est la question, mais ce n'est pas en lien avec les postes vacants non pourvus. Et il y a aussi les renforts, les remplacements aussi, qui font aussi l'objet de publications…

Béatrice LARGEAU : Comme à l'hôpital, comme dans toutes les collectivités, on n'a pas que des postes non pourvus, on a aussi tous les remplacements à faire. Donc on fait des publications pour ça. Voilà.

Catherine PELAUD : Excusez-moi, vous dites comme les entreprises, mais c'est vraiment une spécificité de la fonction publique. Voilà. Même sur des postes… Mais ils sont titulaires dans les entreprises ?

Sophie CARBONNE : Je ne comprends pas…

Catherine PELAUD : D'accord, très bien.

Béatrice LARGEAU : Merci.

S'agissant de la demande de communication du nombre d'assistants familiaux en relais… En 2025, le nombre d'assistants en relais s'élevait à 141 pour 248 enfants et parmi ces 141, on en comptait 8 comme relais « arrêts maladie ». Tout le reste relevait de relais pour congés, week-ends de répit et repos pour souffler. C'était la question que tu avais posée, je pense, sur les relais. Voilà.

Après, ce sont des chiffres, c'est factuel. Donc, on pourra considérer que la réponse a été apportée.

Pour la demande de précisions quant à l'ancienneté moyenne des assistants familiaux… Alors là, on a quand même un requêtage qui serait nécessaire et qui demande beaucoup trop de temps. En fait, il y en a qui arrêtent, il y en a qui reviennent. C'est tellement fluctuant et c'est tellement différent que c'est compliqué pour nos services d'apporter la réponse. Je suis désolée.

Bernard PENICAUD : J'entends la réponse. C'est surprenant quand même parce qu'il y a des fiches de paye ou des choses comme ça et il y a bien une date d'entrée sur chaque fiche de poste, non ?

Sophie CARBONNE : En fait, on a demandé le requêtage de ce type de données sur Ciril, qui est notre logiciel RH, puisqu'au niveau de la direction métier, on ne peut pas avoir cette information dès lors que les assistants familiaux sont des agents du Département. Et du fait de la particularité des contrats des assistants familiaux, le requêtage de ce type de données nécessite très clairement un paramétrage de l'outil. Donc, actuellement, on ne peut pas vous apporter ces éléments.

Dany BERNARD : Je voulais apporter un complément... Tous les assistants familiaux qui sont recrutés commencent par un CDD. Et du coup, sur le contrat de travail, il y aura marqué à partir de quand commence à courir le CDI. Il y a des assistants familiaux pour lesquels on va reconduire le CDD comme on en avait pu l'aborder lors de la dernière séance. Donc, en effet, c'est pour cela que le travail de recherche et de calcul est un peu plus poussé et demande beaucoup plus de temps.

Bernard PENICAUD : Oui, oui, j'entends bien. Mais déjà, sur les CDI, ça serait intéressant.

Mais bon, je comprends que c'est compliqué. Moi, je ne vois pas pourquoi... Mais bon, je vous écoute. C'est votre réponse.

Sophie CARBONNE : Le sujet, c'est qu'on a 290 assistants familiaux. Et en fait, il faut faire une extraction sur l'outil SI qui n'a jamais été paramétrée. Donc en fait, c'est un projet qu'il faudrait qu'on mène sur le long terme, avec un paramétrage pour faire ce qu'on appelle les « requêtes BO ». Ça ne veut pas dire qu'on ne pourra pas… Votre question, en tout cas, sera de traitée, parce que c'est un sujet qui est aussi intéressant pour l'administration, pour la fidélisation par exemple.
Par contre, dès qu'on aura ces informations, on les communiquera à l'exécutif qui pourra les partager.

Béatrice LARGEAU : Ensuite, sur la demande de communication du nombre de jeunes majeurs accueillis en famille d'accueil. Comme on avait pu vous le montrer le 9 avril, sur les 51 jeunes majeurs suivis par le service d'accompagnement des jeunes, 12 étaient encore accueillis chez les assistants familiaux. Donc ça n'a pas changé, on est bien à 12 jeunes majeurs.

Ensuite, sur la demande de précisions quant aux postes demeurant vacants ou en attente de recrutement au sein de la MDE… Donc là, au 18 avril 2026, demeuraient vacants au sein de la MDE 5 postes répartis comme suit : 4 postes au service accueil de Niort (3 postes d'éducateur spécialisé internat et un poste de maîtresse de maison) et un poste au SAD de Thouars (un poste de chef de service qui vient de prendre sa retraite). Le graphique de support mentionnait 29 postes à pourvoir sur les 153 que comptabilisait la MDE : le delta correspond aux postes de l'UAC de Parthenay qui ont été ouverts mais ne sont pas encore à pourvoir, ainsi que les 9 postes du SAS pour lesquels le projet est en cours de réflexion. En fait, on a des postes qui avaient été ouverts, mais qui ne sont pas pourvus parce que les services n'existent pas pour l'instant.

[Voix non identifiée] : Oui, celui de Thouars...

Béatrice LARGEAU : Sur les postes actuellement pourvus par des agents qui sont en arrêt maladie, ils ne sont pas vacants.

Catherine PELAUD : A la MDE, ils sont quasiment tous en arrêt maladie...

Audrey BLAIN : Non, certains chefs de service, mais pas toute l'équipe…

Sophie CARBONNE : Il y a peut-être une précision à apporter. Il y a le chef de service de l'UAC, du service d'accompagnement diversifié de Niort, qui est en arrêt maladie. Il y a le chef de service du DUAD qui est en arrêt maladie, mais qui revient au mois de juin…

Catherine PELAUD : Ah bon ?

Sophie CARBONNE : Ecoutez j'ai un agent qui m'écrit pour me dire qu'il revient. Donc je pense qu'à un moment donné, si l'agent nous écrit pour dire qu'il revient lui-même le 4 juin, c'est qu'il revient. Je fais confiance quand même à mes cadres. Donc il revient la semaine prochaine. Et on a effectivement le chef de service d'accueil mère-enfant qui est aussi en arrêt.

Et je vous rappelle qu'un agent, même s'il est en arrêt, bénéficie toujours de la possibilité de revenir sur son poste.

Le directeur, quant à lui, est suspendu, ce qui est différent.

Béatrice LARGEAU : Ensuite, nous avions une demande d'information quant aux suites réservées aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Donc, le tableau est en cours de préparation, mais on vous le présentera en fin de mission.

Sophie CARBONNE : Oui, ou même s'il est prêt lors de la prochaine séance, on l'abordera. Il est quasiment finalisé.

Béatrice LARGEAU : Je pense qu'à la prochaine séance, on vous le présentera. Puis comme on a décidé d'avoir une séance de plus, on aura vraiment le temps de s 'y pencher. Mais il y a beaucoup de points qui ont amené des réponses, et puis on n'est pas si mal que ça sur les recommandations.

Ensuite, sur la demande de communication de photographie des lieux de vie… Malheureusement, ce n'est pas possible. Sauf si on a été invités. Ou si on veut contrôler…

Voilà pour les questions. Et enfin, il fallait qu'on se mette bien d'accord sur l'appui de l'administration dans la rédaction du rapport final, sur le fait qu'on accepte ou non d'avoir un appui de l'administration dans la rédaction du rapport final.

Catherine PELAUD : Moi, je voudrais savoir quelles vont être les modalités de travail. Parce qu'un appui, c'est quoi ?

Sophie CARBONNE : Pour le coup, c'est à vous de le définir. Ce n'est pas l'administration. Vous pouvez solliciter un appui de l'administration, mais il faut que les membres puissent voter cette démarche. Et après, sur l'appui, vous pouvez le qualifier, vous.

Après, si vous avez des difficultés à qualifier cet appui, on peut vous faire des propositions, mais ça doit venir de la mission d'information et d'évaluation. Mais l'administration est à votre écoute. Si vous voulez qu'on vous fasse une proposition de travail, il n'y a pas de sujet.

Béatrice LARGEAU : Ça veut dire que l'appui que vous souhaitez, c'est pour la rédaction du rapport final ? Vous souhaiteriez que quelqu'un de l'administration soit avec vous deux, les deux rapporteures ?

Catherine PELAUD : Notre présence semble obligatoire quand même. C'est bien aux rapporteurs de savoir ce qu'on a dans le rapport et non pas à l'administration... Donc ce n'est pas Madame AUDOUARD qui va faire le rapport, qu'on approuvera derrière. C'est au-delà de ça. C'est un appui, mais ce n'est certainement pas la rédaction du rapport.

René BAURUEL : Il faut avoir le temps quand même pour analyser tous les tenants et aboutissants et faire les rapports. Je pense que l'administration pourrait faire une proposition.

Catherine PELAUD : Ah, sûrement pas…

René BAURUEL : Mais attends, je peux m'exprimer, non ? Tu monopolises la parole, je peux la prendre quand même. Oui, je pense que l'administration pourra faire une proposition, de rédaction du rapport et ensuite… Non, non, non, Catherine, s'il te plaît...

Catherine PELAUD : Je m'en vais. On est en train de ne plus pouvoir poser de questions. Je vois Monsieur MAROLLEAU qui souffle à chaque fois que je pose une question. Non, non, non... J'en ai ras le bol.

Béatrice LARGEAU : Non, je ne souhaite pas que tu partes, Catherine.

Catherine PELAUD : Non, mais franchement, c'est vachement agréable…

Thierry MAROLLEAU : Non, je me retiens, Catherine.

Catherine PELAUD : Oui, oui, tu te retiens, mais ça se voit, tu te retiens... Moi, dans ces conditions-là, je n'appelle pas ça une mission. J'appelle ça une formation. Franchement, si on avait besoin d'une formation, on pouvait se la payer....

Et quand on pose une question, c'est tout juste si personne ne veut en poser. Eh bien, continuons comme ça. Et le rapport, on le fait faire par administration…

Béatrice LARGEAU : On n'a jamais empêché quelqu'un de prendre la parole.

Catherine PELAUD : Par contre, je peux vous dire qu'il y a un rapport, mais il y a aussi les contributions des deux groupes. Je peux vous dire qu'il y en aura une pour la gauche.

Béatrice LARGEAU : Oui, mais l'appui de l'administration dans la rédaction du rapport final, on avait dit qu'on en avait besoin à la dernière réunion, donc je pense qu'aujourd'hui qu'il faut

juste se mettre d'accord sur comment vous allez faire, comment vous allez vous réunir pour rédiger ce rapport, sur les modalités.

Donc il faudra y passer du temps en juillet. Comme la deuxième rapporteure, c'est Nathalie, on va aussi lui laisser la parole bien sûr.

Nathalie VINATIER : Alors moi, je souhaite avoir l'appui de l'administration dans la rédaction du rapport final. Je le dis depuis le début puisque ce rapport est censé retraduire l'intégralité des réunions et des échanges que nous avons, y compris les interviews à venir.

Pour moi, l'administration est neutre et retraduit effectivement ce qui se dit tant de votre côté que du nôtre. Et moi, je partirais plutôt de cet appui à la rédaction pour pouvoir ensuite exposer le contenu du rapport final.

Et je le dis clairement, je n'ai absolument pas le temps de me substituer à l'administration pour rédiger le rapport. Voilà. Et je fais confiance à l'administration pour le retraduire.

Bernard PENICAUD : On comprend tous le problème du temps. L'autre jour, à une des réunions, il y a un de mes collègues de la majorité qui a dit « Non, mais quand on s'engage dans une mission, on prend le temps qu'il faut et on s'organise. ». Moi, je ne serai pas là une certaine journée parce que les rendez-vous avaient été pris sans… Voilà, ça a été dit, tracé. Alors, je comprends cette discussion.

Moi, je pense… Je ne suis pas le rapporteur, mais on n'est que deux, ça sera assez facile d'échanger. Je pense qu'il est important qu'effectivement il y ait une aide de l'administration, mais qui sert d'aide, qui ne soit pas pour des éléments factuels, pour retracer ce qu'on a pu se dire, etc. Bon, voilà, ça c'est factuel, on a les verbatim, on sait ce qui s'est dit.

Après, il y a le rapport, il y a la contribution, ça, chaque groupe fera sa contribution à sa façon, ça c'est autre chose.

Bon voilà, je crois que ça peut être fait de manière apaisée, mais c'est vrai que la mission, c'est une mission d'information et d'évaluation. Alors, on a de l'information, on a de l'information, oui. Est-ce qu'on a pour l'instant de l'évaluation ? Je ne sais pas. Enfin, on a des éléments factuels, mais oui. Allez-y…

Sophie CARBONNE : Si, vous avez des éléments… Peut-être que vous ne les avez pas identifiés dans le cadre du diagnostic, mais vous avez clairement des éléments d'évaluation. Il y a des sujets de manquements, et tout ça a été présenté en toute transparence.

Après, s'il faut que l'administration vous les pointe, on vous les pointera. Je veux dire néanmoins qu'il y a un devoir de neutralité de l'administration. S'il s'agit effectivement à un moment donné d'aborder les dysfonctionnements pour que vous puissiez faire des propositions, on peut en parler. Il n'y a pas de sujet… Vous avez posé des questions sur lesquelles vous avez souhaité poser des questions. Il n'y a jamais eu une question sur le point de vue de l'administration, sur ce qu'il faudrait.

Depuis qu'on a les séances et sans vous offenser, il n'y a jamais eu de questions, par exemple, à Olivier ORAIN sur l'accompagnement des jeunes majeurs aujourd'hui. Qu'est-ce qui manque ? Qu'est-ce qui manque pour mieux les accompagner ? Qu'est-ce qui manquerait justement ? Ces équipes ont une expertise sur le sujet et on sait qu'on a encore des travaux à engager en la matière.

Vous avez Dany BERNARD, effectivement, sur les dispositifs d'accueil. On met en place des réformes, on restructure.

Donc, il y a encore du travail, effectivement, à mener.

Dans la mission d'information et d'évaluation, normalement, mais après, peut-être que ce sera une spécificité du Département des Deux-Sèvres… Dans la mission d'information et d'évaluation, il y a des propositions qui peuvent être faites, voire même au-delà des propositions : des préconisations qui peuvent être d'ordre politique aussi, sur des choix. Cela peut être transpartisan. Elles peuvent être aussi, si vous le souhaitez, chacun de son côté, mais bon après ça c'est peut-être ce qu'il faut discuter, puisqu'il y a deux rapporteurs.

Dans le diagnostic, s'il s'agit pour l'administration de pointer des sujets de fragilité qui sont encore à accompagner, on peut très bien reparcourir les livrables qui ont été produits et qui pointent les points forts, les faiblesses… Parce qu'il y a quand même des équipes qui sont derrière et qui travaillent pour en faire en sorte, en tout cas, qu'on ait une meilleure prise en charge des enfants.

Et puis, effectivement, les points de faiblesse sur lesquels, effectivement, il va falloir qu'on travaille… Nous ne les cachons pas. Je vais citer un exemple. Le Département des Deux-Sèvres n'a toujours pas de projet pour l'enfant. Celui-ci est rendu obligatoire depuis la loi « Taquet ». Il avait même déjà été rendu obligatoire dans la précédente réforme 2016. Donc, depuis 2016, il est obligatoire. Il a été rappelé en 2022. Nous sommes en 2026. Il n'y a toujours pas de projet pour l'enfant. C'est un point de dysfonctionnement majeur et c'est ce sujet sur lequel, bien entendu, on va travailler. Et c'est ce sujet, bien sûr, que vous pouvez pointer, mais qui remonte à plusieurs années, je dirais, et qui peut dénoter, finalement, d'un rattrapage au fur et à mesure des réformes réglementaires qui se sont opérées. Enfin, voilà, c'était juste pour éclairer, si jamais il y avait un doute sur l'appui de l'administration et ce qu'on pouvait aussi apporter.

Béatrice LARGEAU : Mais c'est vrai qu'on a eu le rapport de la Cour des comptes qu'on avait eu, avec des préconisations et des recommandations qui pointaient déjà des écarts et des dysfonctionnements. On est d'accord, Catherine…

Et aujourd'hui, on s'aperçoit que, dans les services, même s'il y a un projet d'établissement, même s'il y a des vœux pieux qui sont écrits tout au long des dizaines de pages, après, si on n'est pas dans l'action… Eh bien, ça ne se fait pas. Et donc, il faudra pointer tous ces dysfonctionnements. Je suis d'accord avec toi. C'est bien l'objectif de cette évaluation.

Et quand tu poses les questions, on voit bien qu'il y a des écarts entre ce qui peut être ressenti, ce qui peut être dit et ce qui est factuel. Quand on… Quand on a expliqué tout à l'heure qu'il ne manque pas la moitié des personnes à la MDE de la Tiffardière… Il manque quelques postes, mais il n'y a pas tant de ça de postes vacants. Jee veux dire par là que ça donne une image à un instant T, mais ça n'empêche qu'on les connaît, ces écarts, et on travaille aussi à faire des recrutements autant que faire se peut.

Pour autant, l'évaluation, elle va bien montrer tout ça, nos faiblesses quelque part.

Quand on a des gens qui partent, qu'il faut toujours être en train de recruter… C'est un point de fragilité dans notre pôle, clairement. Mais ça, on est d'accord. Et il faudra que ça soit repéré.

Mais du coup, l'évaluation, j'ai l'impression qu'on l'a fait au fil de l'eau quand même. On évalue bien nos pratiques au fil de l'eau. Non, tu n'es pas d'accord ? Moi, je le ressens comme ça alors.

Sophie CARBONNE : Et après, effectivement, il y a des points forts aussi du Département parce que fort heureusement, quand même, toute l'énergie qui est mise par les équipes apporte aussi des résultats. On est quand même l'un des seuls départements à avoir encore l'accueil familial comme lieu d'accueil prioritaire. En tout cas, c'est plus de 50% de nos enfants qui sont placés en famille d'accueil. On est regardés par l'ensemble du territoire national sur ce sujet-là. On a aussi des points forts, des atouts, mais qui sont issus du travail des équipes au quotidien.

Catherine PELAUD : Sans revenir sur ce que vous dites, c'est ma propre opinion...

Sur le volet prévention, il est complètement absent de la MIE, alors que c'est un des quatre axes de l'ASE. Pourquoi on n'a pas de… Pourquoi n'a-t-on rien sur la prévention ?

Sophie CARBONNE : Alors nous, on a reçu comme périmètre le périmètre de la protection de l'enfance qui était indiqué, je crois, dans le courrier rédigé.

Clémence AUDOUARD : Sur les mesures d'AED, quelques éléments vous ont été communiqués lors de la première réunion et nous y sommes également revenus dans les parcours usagers avec le cas de Mathilde et Thomas, me semble-t-il.

Sophie CARBONNE : Tout à fait. Vous auriez quoi comme questions ?

Catherine PELAUD : Bah, comment ça fonctionne ?

Sophie CARBONNE : Écoutez, on va préparer ce sujet-là. Mais sur les mesures d'administration, d'action éducative à domicile, on en a parlé…

Catherine PELAUD : C'est l'AEMO-RH ?

Sophie CARBONNE : Non, l'AED, l'AED. Peut-être que vous voulez qu'on refasse…

Béatrice LARGEAU : Non mais l'AED, c'est bien une mesure de prévention et on en a parlé.

Donc on est bien d'accord qu'on aura besoin de l'appui de l'administration dans la rédaction du rapport final. Après reste à s'organiser pour travailler ensemble sur peut-être des temps de…

Sophie CARBONNE : L'appui peut être défini. Là, il doit être défini parce que sinon, ça va être compliqué pour l'administration.

Catherine PELAUD : Si ça doit être une compilation de documents comme ça, moi, je ne vois pas l'intérêt.

Béatrice LARGEAU : Je pense que le travail, c'est de partir des documents et de se dire, là, justement, il y a un écart. Et qu'est-ce qu'on peut proposer ? C'est quoi l'évaluation qu'on fait et qu'on propose ?

Sophie CARBONNE : Et sur quelle base aussi ? Puisqu'il faut quand même que ce soit une évaluation factuelle… Le rapport de la CRC, très clairement, peut servir d'appui. Mais il faut aussi que ce soit une évaluation basée sur des faits. Sinon, ça va être un petit peu compliqué.

Alors, peut-être que le format des supports ne permet pas d'établir les points d'amélioration, mais ils ont pu établir des points à améliorer. Donc après, peut-être que dans le cadre de ces

travaux-là, Clémence AUDOUARD et les services pourront venir pour vous appuyer sur ces éléments-là, si vous le souhaitez.

Béatrice LARGEAU : Non, mais en juillet, peut-être… Pour trouver un temps pour…

Catherine PELAUD : Quelles sont vraiment les dates d'échéance et quand est-ce qu'il doit y avoir lecture du rapport et quand est-ce qu'il doit être bouclé ? Parce que pour l'instant, ça reste flou…

Béatrice LARGEAU : Il faudrait que vous vous trouviez un petit temps en juillet pour… Enfin, un petit temps. Au moins un long après-midi ou une longue matinée en juillet pour faire ça.

Catherine PELAUD : Moi, ça me paraît beaucoup plus chronophage que ça, non ?

Béatrice LARGEAU : Vous pouvez déjà commencer par une journée pour vous mettre dans les « starting blocks » et puis voir ce qui peut être fait. Je pense qu'il faut être… Il faut que toutes les trois, vous puissiez être ensemble.

Catherine PELAUD : Quel est le format ?

Béatrice LARGEAU : Qu'est-ce qu'on attend comme format ? Ben…

Sophie CARBONNE : Ça, nous, on a déjà des benchmarks.

Catherine PELAUD : On peut faire des propositions. Nous aussi, on les a…

Béatrice LARGEAU : Oui, mais la balle est dans notre camp, clairement.

Catherine PELAUD : Mais c'est ce que je dis depuis le début. Moi, la balle est dans notre camp. Ce n'est pas vous, côté administration…

Sophie CARBONNE : Ah oui, d'accord.

Béatrice LARGEAU : La balle est dans notre camp, on pense qu'on a besoin quand même de l'administration. Donc on partage bien cette idée. Après, je pense qu'à un moment donné, si Nathalie peut avoir un temps avec toi déjà sur une journée en juillet avec Clémence pour faire ça, on part sur de bonnes bases. Vous ajustez vos calendriers. D'accord ?

Catherine PELAUD : Et en septembre, ce serait quand ? Parce qu'on a une séance publique en septembre.

Béatrice LARGEAU : Il y a une séance publique à quelle date ?

Catherine PELAUD : Le 28 septembre.

Béatrice LARGEAU : Tu vois, ça peut être le 28 septembre et si ce n'est pas le 28 septembre, ce sera celle d'octobre. Ah, il n'y en a pas en octobre. Ce serait bien que ce soit le 28 septembre alors…

Catherine PELAUD : Parce qu'après, c'est le 23 novembre.

Béatrice LARGEAU : Le 28 septembre, c'était ce qui était prévu. Donc, il faut qu'on garde ce cap. D'accord. Bien.

Donc, pour la rédaction des comptes rendus pour les entretiens... Effectivement, on compte sur Clémence pour qu'elle soit avec nous.

Clémence AUDOUARD : Je serai présente mais la volumétrie des entretiens ne me permettra pas de faire un verbatim comme je peux le faire pour les comptes-rendus de nos séances actuelles. Donc la proposition était de faire plutôt un compte-rendu sous format relevé de décisions. C'était la question à soumettre au vote aujourd'hui.

Bernard PENICAUD : Je n'ai pas compris. Qu'est-ce qui ne permet pas de faire un compte-rendu ?

Clémence AUDOUARD : Le volume des entretiens et leur enchaînement par rapport à la temporalité de la fin de la mission. C'est matériellement impossible.

Bernard PENICAUD : Qu'est-ce que tu en penses, Catherine ?

Catherine PELAUD : Est-ce que nos interlocuteurs ont accepté d'être enregistrés ?

Clémence AUDOUARD : Ce n'est pas une question qui leur a été soumise à ce stade.

Catherine PELAUD : Si on n'a qu'un simple compte-rendu… Je ne sais pas. Et puis, en fin de compte, on n'a pas la trame de ce qu'ils vont présenter. Est-ce qu'il y a trois points incontournables ? Est-ce qu'ils racontent leur vie avec le Département ? On ne sait pas. C'est un peu… J'ai posé la question déjà lors d'une réunion précédente. Est-ce qu'on peut leur poser des questions ? J'avais même demandé si on pouvait leur envoyer des questions à l'avance, mais là-dessus, personne n'avait répondu…

Clémence AUDOUARD : On vous avait répondu, sauf erreur de ma part, que libre à vous, effectivement, de proposer…

Catherine PELAUD : Oui, mais libre à la commission... Moi, je n'ai pas de réponse de la commission. Enfin, de la mission.

Béatrice LARGEAU : Libre à la commission… Donc il faut qu'on en parle aujourd'hui.

Pour les entretiens, je pense que la question essentielle, c'est de savoir quels sont les liens, quels sont les attendus par rapport à l'aide sociale à l'enfance. Et est-ce que vous avez les réponses à vos attendus ? Je pense que c'est ça. Je ne sais pas : qu'est-ce que tu as envie de leur poser comme questions, toi ? Tu voulais rencontrer encore plus de gens, c'est bien que tu as envie de leur poser des questions, non ?

Catherine PELAUD : Oui, comment ça se passe concrètement dans leur travail, vis-à-vis de l'administration, de la collectivité, vis-à-vis des familles, vis-à-vis des services, de la préfecture, etc. Parce qu'il y a des enfants qui sont confiés à la gendarmerie, qui ne relèvent même pas du Département. Non, il n'y en a pas ? Les pupilles de l'État ?

Sophie CARBONNE : Oui, mais ils sont confiés au Département.

Catherine PELAUD : Ils sont confiés au Département ?

Sophie CARBONNE : Oui, ils sont confiés au Département.

Catherine PELAUD : Et puis, sur les chiffres… Est-ce que c'est beaucoup ? Est-ce que ce n'est pas beaucoup ? Est-ce qu'ils ont des comparatifs avec d'autres départements ? Est-ce que ce sont des gens qui, certains, ont travaillé dans plusieurs structures ?

Béatrice LARGEAU : Voilà, c'était ce genre de questions que j'avais envie de leur poser. Eh bien, on les posera.

René BAURUEL : Moi, j'avais compris qu'effectivement, lors de ces entretiens, l'enjeu était de savoir avec chacun des personnes leur ressenti. Et comment améliorer les situations, qu'est-ce qu'il manque, etc. Moi, j'avais compris ça. Ensuite, après, c'est à nous, effectivement, de recueillir leurs propos et de faire un tri, si je puis dire, pour améliorer les choses. Moi, je l'avais vu comme ça.

Béatrice LARGEAU : C'est vrai que c'est là où on mesurera encore les écarts. Oui…

Bernard PENICAUD : Là où ça pêche.

René BAURUEL : C'est ça, mais au moins qu'il ait la parole libre pour dire : « Voilà, pour moi, il faudrait améliorer ça, il faudrait faire ci, faire ça ». Il y aura peut-être des choses qui seront irréalisables, mais enfin, au moins, qu'on les écoute, et ça permettra effectivement de faire des propositions par la suite. On peut très bien poser la question en début d'entretien en disant : « Voilà, on a une heure, est-ce que vous pouvez nous dire ce qui va bien, ce qui ne va pas bien, quelles sont vos recommandations pour améliorer les choses ? ». On peut rédiger ça sans faire une trame complète.

Béatrice LARGEAU : Le principe, c'est qu'ils connaissent leur mission. Donc, on est bien sur les points positifs, les points négatifs et comment on peut justement réduire les écarts s'il y en a entre nos relations et les actions qu'on mène ensemble, c'est ça ?

Qu'on soit bien au clair par rapport aux attentes de tous ceux qu'on va recevoir, pour pouvoir nous évaluer par rapport à ce qu'on leur apporte. Et justement, c'est ça qui déterminera les préconisations derrière et les choses à améliorer. On est d'accord. Voilà. Merci. Donc ça, c'est fait.

René BAURUEL : C'est-à-dire, qu'il y aura la synthèse des recommandations de chacun, ou la vision de chaque groupe…

Sophie CARBONNE : Donc on part du principe qu'on part sur justement ce qu'évoquait Clémence AUDOUARD pour les comptes-rendus des entretiens ?

Catherine PELAUD : Mais l'enregistrement, ça ne fonctionne pas ?

Clémence AUDOUARD : Ça fonctionne, mais notre prestataire reformule un certain nombre de propos de façon un peu plus soutenue et la retranscription proposée n'est plus fidèlement l'ensemble des propos.

Sophie CARBONNE : Ça suppose donc du retraitement derrière.

Clémence AUDOUARD : Tout à fait.

Béatrice LARGEAU : Bon, on va commencer la présentation, si vous le voulez bien.

Catherine PELAUD : Je vais poser une question encore, j'en suis désolée.

Béatrice LARGEAU : Mais non, mais non, il n'y a pas de tabou.

Catherine PELAUD : Sur les différents établissements qu'on a vus jusqu'à maintenant… J'entends parler en séance publique ou en commission permanente de l'établissement Passerelle. C'est quoi ?

Sophie CARBONNE : C'est un établissement qui n'est pas créé. C'est en discussion avec l'ADAPEI 79. Nous avons un certain nombre de jeunes qui relèvent du secteur du handicap. Et s'est d'ailleurs tenue, hier, la conférence nationale du handicap avec Monsieur le Préfet.

Nous en reparlerons dans le cadre de la séquence sur les enfants à double vulnérabilité mais on a un nombre d'enfants croissants relevant du secteur du handicap. On est à plus de 100 enfants de l'ASE qui relèvent d'une notification « établissement et services ». Dans le cadre des réunions de régulation, la MDPH a des difficultés, malgré l'arbitrage qui avait été posé par le DG ARS, pour rendre prioritaire l'admission des enfants issus de l'ASE à entrer au sein de ces établissements.

Donc on a essayé d'avancer avec les partenaires, nous n'avons pas réussi, très clairement. Et dans le cadre de la discussion du CPOM avec l'ADAPEI 79, on travaille un projet d'établissement « passerelle » qui serait entre le lieu de vie et d'accueil et le SAMSA, pour permettre de réévaluer les jeunes majeurs en situation de handicap et leur permettre d'intégrer effectivement les établissements médico-sociaux dans le secteur adulte. L'idée c'est de favoriser leur intégration dans ces établissements-là, puisqu'ils sont mis parfois à l'écart au regard de leur situation.

On est en train de travailler le projet, qui serait en capacité d'accueillir des enfants dès l'âge de 17 ans jusqu'à 21 ans, puisqu'après, ils doivent sortir du processus de la protection de l'enfance. Mais donc, on imagine que, de 17 à 21 ans, l'ADAPEI peut travailler un projet d'orientation en établissement ou d'orientation en logement habitat inclusif, habitat partagé en logement autonome, par exemple. Et ça permet finalement à la ADAPEI de côtoyer un petit peu ces jeunes adultes qu'elles ne côtoient pas souvent puisqu'il faut rappeler, quand même, que les associations de handicap sont des associations de familles et que, de ce fait, souvent les enfants sont exclus des dispositifs quand il n'y a pas de famille.

Ça, on le voit factuellement puisque, plus les années passent, plus on a un nombre croissant d'enfants dont l'orientation n'est pas mise en œuvre. Et quand je vous dis que l'orientation n'est pas mise en œuvre, ça veut dire que, parfois, il y a des enfants qui attendent depuis 5 ans. Je pense à un dossier avec une première notification qui date de 2021… On est en 2026, elle n'est toujours pas mise en œuvre.

Ce n'est pas sans conséquence sur les troubles du comportement, les troubles psychiques de l'enfant qui grandit, de ce fait, sans soins et sans accompagnement médico-social. Donc on a travaillé ce projet-là avec l'ADAPEI puisque c'est quand même un des acteurs du handicap sur le territoire. Et l'ADAPEI a, pour la première fois, accepté de travailler ce projet avec nous. Ils souhaitent qu'on les accompagne sur ce sujet.

Catherine PELAUD : Vous parlez d'une centaine d'enfants ? Ils sont où aujourd'hui ?

Sophie CARBONNE : On y reviendra lors de la prochaine séquence, maos ils sont en lieux d'accueil alors que normalement, ils ont des orientations ITEP internat ou devraient avoir une prise en charge SESSAD qui n'est pas mise en œuvre.

Aujourd'hui, on a passé un cap important : le Président du tribunal judiciaire a accepté et a adressé pour la première fois un courrier au DG ARS à la suite d'une réunion avec la

pédopsychiatrie pour laquelle il n'a pas du tout été satisfait des réponses apportées par le DG ARS sur l'offre médico-sociale. Le Préfet aussi s'est saisi du sujet puisque c'est sous sa présidence qu'il convoque la conférence nationale du handicap et il a demandé à la MDPH un état des lieux précis de la situation des enfants de l'ASE avec notification et de savoir effectivement où en était la mise en œuvre de ces notifications, etc.

Béatrice LARGEAU : Le point positif dans tout ça, c'est que depuis plus de dix ans, on a quand même un repérage avec des préconisations et des prescriptions de la MDPH pour tous nos enfants de l'ASE. C'est vrai qu'il y en a qui, parfois, étaient en situation de handicap, mais comme on dit, il n'y avait pas les familles... Aujourd'hui, quand même, ils ont un suivi MDPH et donc du coup, il y a une notification. Il y a plus de notifications qu'avant parce qu'au moins, on repère et on notifie. Et donc ça, c'est important. Je pense que cette augmentation croissante, elle est aussi en partie parce que la MDPH et nos services ont mis le « paquet ».

Sophie CARBONNE : Quand vous revoyez le projet « Proches et Solidaires », on a eu une séquence là-dessus, on voit l'apport réel du référent handicap au sein des maisons départementales des solidarités. Et aujourd'hui, avec la feuille de route de la MDPH qu'on a refondu avec la directrice, Mélanie MENNEGUERRE, la CDAPH est clairement sensibilisée sur ce sujet, sur la question du vieillissement des personnes handicapées, mais aussi sur la question des enfants.

Et donc la prochaine étape, c'est que la CDAPH doit, à chaque fois, être informée des non-orientations des enfants de l'ASE. Donc ça c'est ce qu'on fait, on commence à informer la CDAPH quand les orientations ne sont pas mises en œuvre par les établissements ou quand elles ne sont que mises en œuvre partiellement.

Béatrice LARGEAU : On va passer à l'état des lieux des dispositifs d'accueil.

Dany BERNARD : Du coup, nous allons débuter par les lieux de vie d'accueil.

Un focus a été fait sur l'émergence des LVA et la création de ces derniers, avec un récapitulatif historique datant de 1950 jusqu'à aujourd'hui, l'évolution du statut des LVA et la reconnaissance formelle des LVA dans la loi de 2002.

La définition des LVA de ce point de vue, est la suivante : des lieux issus de projets de vie, de personnes engagées dans la durée, fonctionnant selon une dynamique d'inspiration familiale à taille humaine et bénéficiant d'une autonomie d'organisation leur permettant de s'adapter aux situations complexes.

On les situe souvent entre les assistants familiaux et les MECS, pour schématiser.

Les LVA sont exclus de la liste des établissements et services médico-sociaux, tel que fixé dans l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, avec exonération de la procédure d'appel à projet. En effet, l'ensemble des porteurs de projets sont accompagnés par le service des dispositifs d'accueil dans l'élaboration du dossier qui reste assez conséquent : on demande un projet clair et bien construit avec un plan comptable aussi à la fin, un plan RH, etc.

Béatrice LARGEAU : Je participe à la commission d'autorisation des LVA. Je peux vous assurer que l'accompagnement de nos services, c'est un atout et tout le monde met ça en exergue.

Pour le dernier qu'on a autorisé, ils étaient très contents de l'accompagnement du Département pour, justement, avoir un dossier où toutes les questions devaient avoir des réponses et tous les sujets devaient être abordés. Vraiment très bien, merci.

Dany BERNARD : Du coup, petite précision, on a une obligation de recevoir tous ces projets et on ne peut pas refuser un projet s'il répond à tous les critères. Ça, c'est la particularité. En effet, notre collectivité ne fait pas d'appel à projets pour les LVA. D'autres le font.

Actuellement, je sais qu'on a deux projets en cours, on accompagne deux porteurs de projets. En moyenne, on en a pour 6 à 8 mois d'accompagnement, parce que c'est quand même un dossier assez conséquent, et puis on essaye de les encourager.

Sur les locaux, on les vérifie en amont, on fait une pré-visite de conformité avant, pour qu'ils puissent aussi se préparer.

Et on les encourage à se rapprocher des dispositifs de droit commun ou des mairies sur lesquelles ils résident pour, parallèlement, s'identifier parce que ça peut être aussi source d'une augmentation des enfants sur la commune et ça peut impacter énormément de choses. Donc, c'est très important.

Béatrice LARGEAU : Il y a un Président pour ces lieux de vie et d'accueil qui est très proche des gens, et qui les accompagne aussi beaucoup…

Dany BERNARD : Oui, Monsieur BLOT est vice-président au niveau national des LVA, et il participe à la commission des porteurs de projets et est très en lien avec nous.

On essaye de co-construire ensemble autour de l'accompagnement des LVA, qui reste quand même un statut assez spécifique. Mais ils n'ont pas d'obligation de travailler avec nous. Il y a tout un accompagnement et un partenariat à construire avec eux.

L'autorisation d'un LVA est effectuée par la collectivité, qui fixe le prix de journée et les réglementations, ce qui ne veut pas dire que nous qu'ils ont pour obligation de travailler avec nous. On a plusieurs LVA qui travaillent avec d'autres départements. Donc, aujourd'hui, on a un travail de « reconquête » qui est mené avec les LVA : on a mis en place des réunions trimestrielles, on commence doucement en tout cas à être saisi par les responsables des LVA.

L'idée, c'est que, l'année prochaine, on puisse aussi éditer un guide pour toutes les procédures, pour tout l'accompagnement qu'on peut aussi mener auprès d'eux, mais aussi pour toutes leurs obligations, les textes évoluant régulièrement.

Sophie CARBONNE : Je resouligne ce point-là. Il y a tout un travail, effectivement, de reposer des fondamentaux sur des règles et des procédures de base. Alors, normalement, tout gestionnaire de LVA n'est pas censé ignorer la réglementation. Ils sont censés, d'eux-mêmes, aller chercher cette réglementation. Néanmoins, là, le Département se positionne plutôt en facilitateur et en appui. Comme l'indique Dany BERNARD, nous menons actuellement tout un travail de formalisation de référentiels et de guides qui pourront leur être transmis pour leur faciliter la tâche, parce qu'il y a effectivement, pour certains sujets, des LVA qui ne suivent pas les procédures en vigueur.

Dany BERNARD : Ils vont être associés à tous ces groupes de travail pour qu'on puisse coconstruire ensemble et les mettre au cœur de ce projet.

Du coup, on le verra dans les slides suivantes, mais le tarif de base est de 14,5 fois le SMIC par jour et par enfant, il faut le préciser, et d'un forfait complémentaire permettant au besoin de tenir compte de la complexité de situation des personnes accueillies. A chaque demande d'augmenter le prix de journée, une étude est effectuée au niveau du SDA puis est validée au final par Madame BLAIN.

Au niveau des autorisations, les LVA peuvent accueillir a minima 3 enfants et peuvent aller jusqu'à 10 enfants, sous réserve d'une répartition sur deux unités de vie individualisées et du respect du seuil maximal de 7 personnes par unité.

A savoir également que les porteurs de projets doivent par ailleurs être personnellement identifiables, que ce soit une personne morale ou physique, et qu'il y a obligation de résidence d'un permanent sur site.

Après, tout dépend des LVA : il y a des LVA où les porteurs de projets ont une grande bâtisse et vivent dedans. D'autres embauchent des permanents.

Au niveau de l'âge, il ne peut pas y avoir plus de 3 enfants de moins de 3 ans.

Aujourd'hui, en tout cas sur notre Département, on a un seul enfant LVA qui a moins de 3 ans.

Et enfin, chaque LVA a son propre statut juridique : on a fait un recensement. La plupart sont des sociétés civiles et des associations.

Sophie CARBONNE : Vous pouvez noter que majoritairement, nous avons des LVA avec une structuration privée et non associative, caractéristique du département, qui ont été autorisées au fur et à mesure des années.

[Voix non identifiée] : C'est quoi une SASU ?

Clémence AUDOUARD : La SASU, c'est une société par actions simplifiée unipersonnelle.

Catherine PELAUD : Sur le nota bene qui indique qu'il n'est possible de refuser l'ouverture d'un LVA sur le territoire qu'à l'appui d'un des motifs énumérés... Quels sont les motifs énumérés ? Moi, je ne sais pas. Je n'ai pas le code de l'action sociale sous les yeux. La structuration juridique ne fait pas partie de ces motifs. Donc, ça, on l'a compris. Mais quels sont les critères ?

Sophie CARBONNE : On vous énumérera les motifs.

C'est simplement que souvent, on entend par voie de presse qu'il appartient finalement à la collectivité de pouvoir exclure un opérateur sur la base d'une structuration juridique. Ce qui n'est pas possible réglementairement : c'est un risque de recours pour la collectivité. Seul le législateur peut se positionner afin d'exclure un certain nombre de typologies. Après, c'est un choix de prise de risque juridique.

Donc quand on parle des LVA, parfois, on a l'impression qu'on parle de structure associative... Or, il n'en est rien.

Dany BERNARD : Si je puis compléter, les motifs de refus vont principalement tourner autour des conditions de sécurité qui ne sont pas réunies, les conditions d'accueil, autour d'un plan budgétaire qui n'est pas conforme, autour d'un taux d'encadrement qui n'est pas conforme.

[Voix non identifiée] : Parce que je pense qu'il y a un ratio qui est prévu, non ? En fonction du nombre d'enfant : combien il faut d'encadrement pour les enfants ?

Sophie CARBONNE : Ce sont des éléments à inscrire dans le cadre des projets.

Catherine PELAUD : Et sur volet du casier judiciaire, on vérifie ?

Dany BERNARD : Oui, c'est une obligation. Aujourd'hui, une chargée de mission à la DEF au SDA, s'en occupe pour l'ensemble des structures, MDE et ASE compris.

Sophie CARBONNE : Cela a toujours été le cas. Depuis mon arrivée, il y a toujours eu un charge de mission et l'appui d'une assistante sur les contrôles des casiers judiciaires pour les personnels exerçant auprès des enfants au sein des structures.

Catherine PELAUD : Sauf pour les structures privées qui…

Sophie CARBONNE : Non, Madame PELAUD, le contrôle a été fait. Puisque vous ciblez du la structure, autant répondre directement parce qu'on ne va peut-être pas tourner autour du pot : les agents de Tandem Educadis ont fait l'objet d'un contrôle du casier judiciaire. Les seules personnes qui n'étaient pas contrôlées au regard du décret de 1995, ce sont les agents du siège des structures, effectivement. Ce sont les directeurs, les directeurs généraux, les membres des conseils d'administration des structures associatives locales dont on ne contrôlait pas le casier judiciaire, mais parce qu'ils n'étaient pas ou plus forcément sur le territoire d'exercice.

Je rappelle que ni l'UPE, ni l'APLB n'ont leur siège en Deux-Sèvres.

En fait, on contrôle les casiers judiciaires des personnes déclarées comme travaillant au sein du Département des Deux-Sèvres et exerçant des fonctions à proximité des enfants. Et ça, ça a toujours été fait par les services.

Catherine PELAUD : Par exemple, dans les LVA, il y a donc celui ou celle ou ceux qui ouvrent, qui sont des personnes qui représentent soit leur société, soit leur association. Mais quand ils emploient des salariés ?

Dany BERNARD : Ils sont contrôlés obligatoirement, tous les trois ans. Et on peut demander de manière inopinée aussi le bulletin entre ces dates-là.

La seule particularité, et ça fait partie aussi je pense des débats politiques aujourd'hui, c'est que, du coup s'il y a une accusation ou une procédure en cours, il ne sera pas inscrit dans son casier. On ne peut pas avoir accès à la procédure en cours. Donc là, aujourd'hui, l'Education nationale travaille dessus, il y a des textes qui sortent et on a eu des informations à ce sujet encore hier soir. Donc c'est tout frais.

C'est pour ça qu'on s'autorise, et on l'a fait récemment, de manière aléatoire à contacter un lieu de vie en disant qu'on aimerait avoir les B2 de tout le monde. Donc ils les redemandent, même si ça ne fait pas trois ans. Et du coup, ça fait partie du contrôle…

Sophie CARBONNE : Une chose aussi, c'est que, même quand il y a une accusation, ça n'est inscrit dans le casier judiciaire que lorsque la condamnation est définitive. Donc ça veut dire que vous pouvez avoir une première condamnation, mais néanmoins pas d'inscription au casier judiciaire. Présomption d'innocence : la personne a le droit de faire appel, et le temps de la condamnation définitive, cela peut prendre des années.

Après, effectivement, le sujet qui a été évoqué, c'est celui du courrier qui a été envoyé il y a plusieurs mois, justement, par la Présidente au législateur et au ministère et qui portait l'idée que les institutions judiciaires puissent informer les départements dès lors qu'il y a une enquête pénale ouverte. Parce que, par exemple, pour les assistants familiaux, dès qu'on a une enquête pénale qui est ouverte, on suspend. Et pour le coup, on a une inégalité de traitement, c'est-à-dire qu'on va être plus durs pour un assistant familial au regard de la mission d'agrément que

pour un agent qui va travailler en LVA pour lequel il y a eu l'ouverture d'une enquête pénale. On va pouvoir pousser le gestionnaire vers une mise en retrait, mais cela se fera dans un cadre qui n'est pas réglementaire. Alors, de temps en temps, l'institution judiciaire va nous le dire mais pas toujours. C'est très aléatoire et tant qu'un cadre n'est pas posé sur l'information des enquêtes pénales qui touche les agents travaillant auprès des enfants, on va toujours se retrouver dans quelque chose de borderline parce que nous n'avons pas vocation à nous substituer aux décisions de justice. Et puis, il y a la présomption d'innocence. Donc à un moment donné, ça veut dire que, même pour la suspension des assistants familiaux, elle est borderline : quand on la prend, elle engage l'ensemble de la chaîne hiérarchique et pas que l'exécutif.

Dany BERNARD : Et pour ajouter une petite précision, la suspension des assistants familiaux, la période est de 4 mois maximum avant le passage en CCPD. Là où les enquêtes parfois durent 2 ans... Donc du coup ça peut être très compliqué.

Catherine PELAUD : Une précision, s'il vous plaît… On donne l'autorisation d'ouvrir un lieu d'accueil mais on peut ne pas confier d'enfants à ce lieu d'accueil, c'est ça ? Et alors, il n'y a pas d'enfants des Deux-Sèvres, il n'y a que des enfants d'autres départements… Du coup, c'est au département d'à côté de faire le contrôle ?

Dany BERNARD : Non, c'est nous. C'est nous qui effectuons le contrôle sur notre territoire. Et là, on est en train d'échanger avec d'autres départements parce que, du coup, il y a des équipes qui sont constituées dans certains départements qui souhaitent, à partir du moment où un enfant est accueilli, y faire un contrôle. On a actuellement le cas avec le Nord Pas-de-Calais qui nous a contactés, on va s'associer au contrôle.

Sophie CARBONNE : La règle est simple : toute structure d'accueil sur le territoire des Deux-Sèvres, quelle que soit la provenance des enfants, est sous la responsabilité des Deux-Sèvres. Cela est assez problématique parce que, finalement, on n'a pas 1 000 enfants confiés sous la responsabilité du Département. On a 1 000 enfants, plus tous les enfants qui sont envoyés dans les LVA, qui viennent de Paris, du Nord-Pas-de-Calais. Et donc, quand il y a des mises à l'abri, il nous est arrivé de décider de mises à l'abri au bénéfice d'autres départements.

Donc ça, c'est un vrai sujet. Et après, c'est le LVA qui choisit puisque nous, quand on les accompagne, très clairement, le discours en vigueur, c'est de pouvoir les inviter à accueillir « nos » enfants… L'idée, c'est que ça aboutisse pour nous. Mais parfois, ce n'est pas possible parce que très clairement, on est en concurrence avec d'autres départements qui appliquent des tarifications qui, parfois, sont complètement déconnectées. Et quand je dis « déconnectées », je nuance le propos.

Béatrice LARGEAU : On a aussi le cas où l'épouse ou l'époux d'un gérant de LVA travaille au Département ou est politiquement investi. Ça peut être compliqué. Et on ne peut pas être juge et partie.

Catherine PELAUD : Une précision, que je comprenne bien le système... On a donc des LVA en Deux-Sèvres qui accueillent des enfants d'autres départements. Et il y a des enfants des Deux-Sèvres qui sont dans d'autres départements ?

Dany BERNARD : Oui, c'est la carte suivante.

Catherine PELAUD : On verra tout à l'heure. J'ai lu le truc. C'était juste une question.

Est-ce qu'il n'y a pas une piste à creuser ? Pourquoi ces enfants sont hors du Département ?

Alors ça peut être l'explication que tu viens de donner, Béatrice. Ça peut être d'autres explications, je suppose. Est-ce que ce sont des problèmes de coûts ? Est-ce que ce sont des problèmes de… Ceux qui viennent chez nous, vous dites, c'est parce qu'on a peut-être des disparités entre les prix. Donc, quel est l'intérêt pour nous d'aller mettre des enfants dehors et d'accueillir des enfants de l'extérieur ?

Dany BERNARD : Il y a plusieurs raisons. Il y a d'autres raisons pour lesquelles parfois on va être saisis. Le magistrat, par exemple, du département limitrophe va se dessaisir au profit de notre magistrat parce que les parents ont déménagé en Deux-Sèvres. On ne va pas changer le lieu d'accueil de l'enfant s'il y est posé, qu'il y est bien. On va éviter cette rupture. Donc on va le maintenir dans son lieu d'accueil. On a quand même plusieurs situations pour lesquelles il y a eu des dessaisissements au profit des magistrats de Deux-Sèvres. Et dans ce cas, nous sommes mandatés comme service gardien.

Et après, on a des départements très limitrophes où parfois, je pense au nord de la Charente-Maritime, c'est plus près que Thouars pour un enfant de Niort… Là, par exemple, on a un LVA qui s'est implanté à 30 minutes de Niort et, forcément, on va voir si on peut travailler avec eux pour un enfant qui dépend de Niort, pour éviter aussi de lui faire faire des trajets énormes pour les visites avec ses parents.

Béatrice LARGEAU : On parle de rapprochements familiaux, par exemple, si les parents ont eu des carences éducatives ou même des maltraitances mais que les grands-parents sont dans un autre département et qu'ils ont un droit de visite et que ça se passe bien, moi j'ai cette situation à l'esprit, l'enfant peut aller dans un autre lieu de vie à d'accueil, proche d'une famille bienveillante.

Dany BERNARD : Pour le Puy-de-Dôme, c'est un dessaisissement, et ça on le sait, et on est au clair sur ce sujet. Sur celui du Lot-et-Garonne, c'est parce que ce partenaire-là a une spécificité dans la gestion des jeunes qui sont à la limite de la délinquance : c'est un professionnel qui a les épaules et qui a une expérience aussi. Je dis « les épaules », c'est assez réducteur, mais c'est même au-delà de cela : on parle de compétences et d'un engagement personnel.

Catherine PELAUD : Ça me fait penser à autre chose. L'autre jour, il me semble qu'on disait, enfin que vous disiez, qu'il y avait des jeunes PJJ qui étaient chez nous, chez des assistants familiaux. Mais ils peuvent être placés chez nous ?

Sophie CARBONNE : Oui.

Catherine PELAUD : Parce que normalement, ils sont du ressort du ministère de la Justice.

Sophie CARBONNE : Ils sont sous double mesure. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'avant que l'enfant passe en PJJ, il y a des étapes. Malheureusement, il va faire un acte, il va renouveler ses actes, et il peut basculer dans un entre-deux où il est confié à l'ASE, mais il a une mesure PJJ parallèlement. Donc on a ce qu'on appelle les enfants « sous double mesure » et puis, parfois, ils basculent complètement à la PJJ. Mais il faut que la PJJ ait de la place. Et donc, c'est tout le sujet qu'on est en train de travailler aujourd'hui, autour de la prise en charge d'enfants qui ne relèvent plus du champ de l'aide sociale à l'enfance. Et ce sont ces enfants-là qui créent des tensions. Et la question n'est pas qu'un manque de moyens. La question, à un moment donné, c'est que ces enfants-là ne relèvent plus de la compétence de nos professionnels, tout simplement. Et donc, comme il n'y a pas de centre, il n'y a pas de MECS « pénale » dans les Deux-Sèvres, eh bien...

Donc, en fait, les juges sont un peu frileux puisque, du coup, c'est une discussion qu'on va engager avec Madame la Procureure et Monsieur PEDRON. En fait, la sanction est trop lourde : l'enfant passe d'un milieu ouvert et il passe dans l'enfermement. Il faut une proportionnalité, de la sanction. Et donc, effectivement, on n'a pas de famille d'accueil PJJ. C'est ce dont on discutait récemment le directeur territorial de la PJJ ici : c'est qu'en fait, il manque en Deux-Sèvres ce qu'on appelle une de lieu de vie PJJ pour des enfants, où on pourrait encore les raccrocher avant qu'ils ne basculent définitivement. Donc, on essaye de voir ça, c'est un projet que la PJJ doit travailler en Deux-Sèvres : comment construire des sas tout en étant en milieu ouvert ? Parfois, ce n'est pas possible. Et parfois, ils sont tout de suite envoyés en centre éducatif fermé. Mais en restant parfois chez nous, en étant dangereux pour les professionnels, dangereux pour le collectif, dangereux peu pour tout le monde… Et par rapport à ces situations-là, on arrive à un moment où personne n'en veut. Alors, le dernier recours est souvent la MECS Transition, je pense qu'il faut y mettre un terme, et parfois aussi la MDE.

Et finalement, puisqu'il n'y a pas d'autres alternatives, puisque les partenaires locaux ne sont pas aguerris sur ce type de profil, on les récupère.

Catherine PELAUD : C'est un sujet de moyens.

Sophie CARBONNE : Effectivement, vous avez raison, il y a un sujet de moyens, mais en fait, on ne qualifie jamais ces moyens. Il y a eu 500 postes d'éducateurs qui ont été supprimés à la PJJ. C'était en 2025 ou 2024 ?

Audrey BLAIN : 2024.

Sophie CARBONNE : Il y a 500 postes d'éducateurs en moins à la PJJ. Donc 500 êtres humains qui ne sont plus devant les enfants, et je ne sais pas comment on fait. Et c'est pareil sur les juges des enfants, Monsieur PEDRON pourra vous en parler. C'est ce qui aussi pénalise le parcours de l'enfant.

Et toutes ces carences de moyens, elles ne sont pas que liées aux moyens de l'ASE, elles sont liées aux moyens qui doivent tourner autour de l'enfant, parce que l'enfant, ce n'est pas que l'ASE. Et elles pénalisent le parcours de l'enfant.

Audrey BLAIN : Avec, effectivement, la spécificité est que pour le Département, on n'a pas le choix que d'accueillir. Ce qui fait que certains magistrats, même s'ils ont pris la décision d'un placement au judiciaire, maintiennent le placement à l'ASE parce qu'ils savent que, de toute façon, il faudra qu'on mette à l'abri.

Sophie CARBONNE : Sur la liste des créations et la typologie… Donc là, effectivement, s'il faut qu'on fasse un focus sur l'évaluation, vous avez l'ensemble des typologies qui ont été autorisées au fil des années par le Département. Et voyez quand même la faiblesse du nombre de structures juridiques associatives sur ce sujet-là. Enfin, sur ces lieux de vie.

Catherine PELAUD : Je vois Le Petit Logis, société civile. On a 6 places en capacité autorisée. Mais on a combien d'enfants des Deux-Sèvres ? La capacité autorisée, ce n'est pas le nombre d'enfants qui est aujourd'hui placé dans ces structures-là.

Audrey BLAIN : On pourra vous le compléter, vous le fournir.

Catherine PELAUD : Moi, ça m'intéresse de savoir… Merci.

Dany BERNARD : C'est marqué sur la carte, je crois.

Clémence AUDOUARD : Non, c'est le nombre d'établissements. Je vais retravailler les cartes avec le SIG.

Dany BERNARD : Toujours sur l'organisation de l'accueil, il faut noter l'augmentation de 61% du budget dédié au LVA entre 2021 et 2025. Y a-t-il des questions ?

Catherine PELAUD : Est-ce qu'on a l'évolution du nombre d'enfants accueillis en LVA ? Parce que ce serait intéressant de comparer le budget au nombre d'enfants accueillis depuis 2021 à 2025… Parce qu'on a toujours le nombre de places, mais moi, ce n'est pas ce qui m'intéresse.

Clémence AUDOUARD : Vous avez le nombre de places sur cette slide, le nombre de places autorisées et celles occupées par le Département. Ce sont les 81 au 31 décembre 2025. Et on vous a fait un petit point de comparaison dans l'encart orange, pour une mise à jour au 1er mai 2026.

Catherine PELAUD : En fait, on a 175 places autorisées et uniquement 78 occupées par le Département.

Clémence AUDOUARD : Oui. Il faut regarder la ligne orange.

Catherine PELAUD : Je ne sais pas, je ne l'ai pas en couleur, donc…

Clémence AUDOUARD : Je vous en ai remis un exemplaire sur table. Il est dans la pochette bleue.

Catherine PELAUD : Pourquoi on arrive à 80 alors qu'on a que 78 ? C'est ça que je ne comprends pas.

[Voix non identifiée] : Parce que c'était en 2025 et que là, on est en 2026.

Clémence AUDOUARD : On vous a fait une mise à jour à date du 1er mai, puisque là, les chiffres qu'on vous a communiqués et qui figurent sur le graphique partent de moyennes sur les années écoulées.

Dany BERNARD : Il y a eu des départs d'enfants. À partir du moment où un enfant part d'un lieu de vie et d'accueil, le lieu de vie et d'accueil se réserve le droit d'étudier les profils d'enfants qu'on leur envoie. Ils peuvent avoir un mois ou deux mois sans accueillir sur cette place parce qu'ils souhaitent garder un équilibre sur la dynamique du groupe. Donc ils vont étudier, parfois un peu longuement, les profils. Et puis, ils vont aussi attendre le retour d'autres départements quand ils collaborent avec d'autres, hélas.

Catherine PELAUD : La différence par rapport au nombre de… C'est fou quand même ! Il y a bien des explications ?

Dany BERNARD : Tout à l'heure, on précisait les enjeux autour de la tarification. La région parisienne ne finance pas leurs LVA de la même manière que nous. Donc là, on a des LVA qui sont complets et accueillent exclusivement des enfants de région parisienne. Après, c'est une réalité nationale. Ce n'est pas propre aux Deux-Sèvres, pour le coup.

Catherine PELAUD : Non, non, mais je trouve ça tellement énorme…

Audrey BLAIN : Il y a aussi un autre aspect… Je pense qu'il faut le reconnaître : pendant un certain nombre d'années, on a un peu mis de côté les LVA. Ce qui fait qu'ils ont privilégié d'autres départements. Ce qu'on voit quand même, c'est qu'on augmente le nombre dans la

durée depuis quelques années et on espère bien récupérer aussi des places par le biais du travail du SDA, notamment avec ces rencontres trimestrielles que Dany BERNARD a mentionnées. Pour justement pouvoir avoir des places supplémentaires, récupérer ces places autorisées et qu'elles soient occupées par nos enfants confiés.

Catherine PELAUD : Quand on dit qu'il n'y aura bientôt plus d'assistants familiaux… J'exagère quand je dis ça, mais ça diminue…

[Voix non identifiée] : Pas chez nous…

Catherine PELAUD : A la MDE, à la MECS… Il y a un moment, enfin ça diminue, non, ça augmente un peu d'ailleurs… Mais comme le nombre d'enfants augmente, ça revient à la même chose au bout du compte.

Dany BERNARD : Je me permets, pour les assistants familiaux, le Département des Deux-Sèvres a été approché par la DGCS. J'ai été auditionné mardi dernier par une chargée de mission parce qu'on fait partie des 15 départements en pointe sur le sujet. On a plus de 5% d'augmentation sur les dernières années au niveau des recrutements d'assistants familiaux, ce qui est plutôt un point très positif. Du coup, ils vont s'inspirer aussi de nos méthodes de recrutement et d'accompagnement pour faire des propositions pour les autres départements.

Catherine PELAUD : Et depuis qu'on est plus proche des lieux de vie d'accueil, depuis 2021, on a quand même une augmentation…

Dany BERNARD : Maintenant, un focus sur les prix de journée par place. Donc on a 153 places à 14,5 fois le SMIC. Et après, on évolue. Le 15,5 fois le SMIC concerne un LVA. C'est conventionné et c'est un peu historique, mais il n'y en a qu'un qui est à 15,5 et qui représente 10 places. Et après, les 17,5 fois le SMIC s'expliquent par les difficultés de prise en charge des jeunes. Et ce « 17,5 » n'est pas fixé ni gravé dans le marbre : aujourd'hui, on fait des arrêtés avec une date de fin et on demande de réévaluer la situation de l'enfant systématiquement, ce qui n'était pas le cas avant.

Catherine PELAUD : Donc, c'est ce que paient les autres départements quand ils nous envoient les enfants ?

Dany BERNARD : Pas forcément. Les autres départements peuvent appliquer un tarif différent. Après, nous, le tarif est à 14,5 fois le SMIC. Néanmoins, si un autre département décide de payer plus cher… Parce que réglementairement, il ne peut pas payer moins cher que ce que l'arrêté de tarification.

Catherine PELAUD : Donc, puisque ce sont des structures privées, le choix des LVA leur appartient de recueillir des enfants, selon s'ils seront mieux payés que par le département des Deux-Sèvres. C'est ça, hein ?

Dany BERNARD : Oui. Et puis après, ils vont, disons, « argumenter » leur demande d'augmentation tarifaire. Ils vont vouloir l'argumenter par rapport à la distance, pour les frais engagés, pour emmener l'enfant lors des visites, et toutes ces choses-là. Ce sont des choses que nous, on ne peut pas argumenter en interne au Département. Un déplacement, ça fait partie du prix de journée, et on ne va pas payer en plus le dépassement. Je ne sais pas si ça apporte des précisions.

Et donc, vous avez effectivement la cartographie…

Catherine PELAUD : Oui, mais il y en a qui n'ont pas d'enfants des Deux-Sèvres là-dedans. Donc ce serait bien… Enfin, je voudrais bien qu'il y ait une différence de fait entre ceux qui…

Béatrice LARGEAU : Mais après, ça change tout le temps.

Catherine PELAUD : Oui, mais à une date précise.

Clémence AUDOUARD : On va vous refaire la précision au 1er mai 2026, comme on a fait la mise à jour par rapport aux premières cartes au 31 décembre 2025.

Catherine PELAUD : Ce sera très bien, merci.

Dany BERNARD : Là, nous avons les enfants qui sont dans des LVA hors département. Donc, Lot-et-Garonne, j'ai pu en parler tout à l'heure.

Catherine PELAUD : Il y en a combien d'enfants, en tout, là, qui sont éparpillés ?

Dany BERNARD : Un en Lot-et-Garonne, un en Dordogne.

Catherine PELAUD : Non, c'est la localisation des… Ah, c'est le nombre d'enfants ?

Dany BERNARD : Oui, là, c'est le nombre d'enfants.

Catherine PELAUD : Ah, d'accord, mais ce n'est pas dit dans la légende.

Dany BERNARD : Mais on en a peu à l'instant T aujourd'hui.

Catherine PELAUD : C'est la localisation des lieux de vie et d'accueil. Je pensais que c'était un lieu de vie en Vienne, un lieu de vie en Puy-de-Dôme, un lieu de vie en Lot-et-Garonne, un en Dordogne. Et deux en Vendée. Mais ce n'est pas le nombre d'enfants, ça. Ce n'est pas le titre du truc, en tout cas. Oui…

Clémence AUDOUARD : Comme indiqué, on veillera à repréciser la carte avec le SIG.

Catherine PELAUD : Ça m'étonne parce qu'en Charte Maritime, il n'y en a pas qu'un.

Dany BERNARD : Alors, si on a le LVA Les Cinq Hirondelles, j'ai les effectifs tous les mois. Il y a un enfant là-bas.

Catherine PELAUD : Et deux en Vendée ? C'est le nombre d'enfants, alors on est sûrs ? Non mais ça n'est pas clair.

Clémence AUDOUARD : Le chiffre dans le rond précise le nombre de structures où les enfants des Deux-Sèvres sont placés, pas le nombre d'enfants. Mais on repréciserа en conséquence.

Catherine PELAUD : On ne va pas y passer quatre heures. Mais en tout cas, il y en a plusieurs. Et il y en a qui sont loin. On n'en a plus en région parisienne, rassurez-moi ?

Dany BERNARD : Le plus loin qu'on ait, c'est une enfant chez une assistante familiale à La Réunion.

Catherine PELAUD : Ah, oui, c'est vrai.

Dany BERNARD : Du coup, on vous a précisé également la tranche d'âge par enfant accueilli en LVA au 31 décembre 2025. Ça dépend du projet. On a quand même des MECS spécifiques aujourd'hui chez nous, qui accueillent des fratries : la Salamandre, principalement.

Et après, dans la mesure du possible, et si la situation le permet, on va essayer de les regrouper. Mais ce n'est pas la majeure partie. Et on fait souvent, malheureusement, des accueils progressifs. C'est-à-dire qu'on sait qu'on va avoir de la place et on voir auprès du LVA pour qu'à la prochaine place, ce soit le frère ou la sœur. Et on travaille avec le service gardien pour prioriser aussi en fonction des besoins de chaque enfant.

Audrey BLAIN : Ça fait partie des raisons pour lesquelles, parfois, nous sommes amenés à ne pas mettre en œuvre le placement tout de suite parce qu'il nous est demandé de placer une fratrie et que le placement de la fratrie soit fait en une seule fois. Du coup, quand il y a des grosses fratries, effectivement, ça demande un peu plus de temps pour trouver le lieu d'accueil disponible avec un nombre de places suffisant. Dans ces cas-là, on est amené à aller au domicile pour faire le suivi. Mais dans l'attente, effectivement…

C'est ce qui est préconisé par le magistrat, en fait.

Clémence AUDOUARD : Et, peut-être, juste pour préciser, on parle de 85 enfants confiés au 31 décembre 2025 parce qu'on y a inclus les jeunes majeurs. D'où le petit écart que vous aurez relevé.

Dany BERNARD : Sur les modalités de contrôle au niveau des LVA, il faut savoir qu'aujourd'hui la réglementation a évolué.

On va devoir mettre en œuvre un plan de contrôle conjointement avec la direction de la PJJ, parce que ce sont des accueils de mineurs placés. Donc on a aujourd'hui une chargée de mission pour mener ces contrôles au sein du SDA, qui a pu bénéficier de la formation au sein de la PJJ pendant trois semaines et qui, de ce point de vue, est un peu plus avancée que certains collègues.

Aujourd'hui, on mène ces contrôles sans les collègues de la PJJ parce qu'ils n'ont pas encore les disponibilités pour pouvoir nous accompagner. Mais, il y a encore un an ou deux, l'ancienne charge de mission a effectué ces contrôles seule, ce qui n'est plus le cas depuis novembre 2025. On en est a minima deux, voire quatre, pour un contrôle, ce qui permet de croiser les regards et d'être un peu plus efficient lors du contrôle parce qu'il y a plein de points à vérifier.

Et aujourd'hui, pour recréer ce dialogue avec les LVA dont on parlait, quand on vient de manière inopinée, et ça a été le cas il y a peu de temps, on ne parle plus tant de « contrôle » que de « gestion de risques » en lien avec les modes d'accueil. Parce que les gestions de risque sont tant pour l'enfant accueilli que pour les professionnels qui exercent dans le LVA.

Un plan va être défini en tout cas avec la PJJ. Et puis il faut savoir qu'un contrôle s'effectue en moyenne sur une période de trois mois. Aujourd'hui, on en a trois en cours.

Et, à la fin du contrôle, on peut avoir des préconisations qu'on effectue auprès du LVA sur des process, sur des travaux peut-être à mener. Et, dans le pire des cas, on peut envisager une fermeture, mais on doit alors en informer la préfecture.

Catherine PELAUD : Il se passe quoi à ce moment-là pour les hébergés ?

Dany BERNARD : On doit retrouver un mode d'accueil, c'est de notre responsabilité. C'est ce que disait tout à l'heure Madame CARBONNE : même si les enfants ne dépendent pas de

notre Département, on a la responsabilité de les reloger, de leur retrouver un nouveau lieu d'accueil dans la journée.

Mais cela vaut aussi pour les assistants familiaux et leur suspension : s'ils ont des accueils, on a la journée pour se retourner, ce qui n'est pas toujours chose aisée. D'où l'objectif, en tout cas, du SDA de pouvoir étoffer un peu l'équipe pour qu'on puisse faire des contrôles plus récurrents et être davantage dans la prévention de ces situations, parce qu'en effet, un LVA qui n'a pas été contrôlé pendant plusieurs années peut basculer sur certaines « dérives » sans que personne ne s'en rende compte. Ce travail d'accompagnement et de proximité auprès des professionnels est importants.

Est-ce que c'est bon pour vous ?

Béatrice LARGEAU : On a mis deux exemples. La Mothe-Saint-Héray, c'est fermé. Il me semble qu'on l'a mis…

Dany BERNARD : Oui, La Mothe-Saint-Héray, c'est fermeture provisoire. C'est l'Epicéa du Vivier.

Clémence AUDOUARD : Les précisions sont intégrées à ce tableau-là.

Béatrice LARGEAU : Fermeture provisoire, c'est toujours fermé…

Dany BERNARD : Du coup, un contrôle va se mener après l'été sur place.

Audrey BLAIN : Sachant qu'à chaque fois, comme pour les suspensions d'agrément, on est amenés à être en lien avec le service juridique pour vérifier que les éléments qui nous sont remontés sont suffisants pour pouvoir procéder aux suspensions et fermetures.

Catherine PELAUD : Oui, c'est ça.

Bernard PENICAUD : Moi, je découvre un peu ça, je suis un peu… Il y a des réflexions au niveau national ? Parce que quand j'entends qu'effectivement, c'est un agrément donné par le Département, avec des enfants qui viennent d'autres départements sur des tarifs qui sont…

C'est un grand gloubi-boulga, quoi. Est-ce qu'il y a des réflexions nationales pour essayer d'uniformiser ces systèmes ?

Audrey BLAIN : Au-delà des réflexions, c'est un sujet qui a été identifié par les départements et cela fait partie des points qui vont potentiellement être abordés dans le cadre de la prochaine loi sur la protection de l'enfance. Les LVA sont particulièrement ciblés.

Catherine PELAUD : On entend dire quand même : « Et si on recentralisait ? ». Ça a été pendant un temps une marotte : certains politiques avaient cela en ligne de mire, en mode « Enlevons ça aux départements ». C'est bien pour ça que l'association Départements de France était montée au créneau. Si on enlève cette compétence des départements, je ne sais pas trop ce qui leur restera. Mais certains politiques avaient plutôt émis l'idée de mettre tout dans le même paquet. Je ne sais pas si ça irait mieux…

Dany BERNARD : Donc du coup, on va passer sur la partie MECS, si c'est bon pour vous ?

Donc on a bien 4 MECS au Département. Il s'agit de Rebonds, l'APLB, la Salamandre et l'UPE. Enfin, maintenant, pour l'UPE, ce sont les maisons Hugues RENAUDIN.

Il faut le repréciser : contrairement à LVA, il y a un appel à projets.

Ce sont des structures qui sont ouvertes 365 jours par an, 24 heures sur 24, il n'y a pas de fermeture et c'est organisé par tranche d'âge. Les MECS font aussi partie de nos contrôles, ce qui est une obligation réglementaire.

Les enfants sont accueillis en internat complet ou semi-internat si les parents ont des visites.

On a deux opérateurs qui ont des assistants familiaux qui sont directement salariés de la MECS : ce sont l'APLB et Rebonds.

Et il est indiqué ici « AEMO-RH ». Petite précision sur ce point : sur les anciens PEAD, il y avait des places auprès de nos opérateurs pour les placements éducatifs et d'accompagnement à domicile, qui n'était réglementairement pas autorisés dans les textes. C'est pourquoi aujourd'hui, il est demandé à l'ensemble des collectivités de mettre en œuvre des AEMO-RH (renforcé avec hébergement), pour un accompagnement des familles du coup et un soutien à la parentalité.

Et en plus de l'internat, nous avons les services d'APMN.

L'autorisation pour les MECS est de 15 ans, avec habilitation à recevoir les bénéficiaires de l'ASE. Ils peuvent être contrôlés par l'ARS aussi, avec des préconisations un peu plus poussées puisque les services de l'ARS vont contrôler d'autres points que nous.

Au niveau de la tarification des MECS, aujourd'hui, on est sous un format CPOM pour nos quatre opérateurs.

Béatrice LARGEAU : On en avait parlé en séance publique, mais c'est vrai que l'objectif, c'était qu'il y ait une harmonisation des tarifs au niveau des MECS, parce qu'il y avait vraiment des écarts significatifs. C'est comme pour les SAD : il n'y avait pas le même tarif horaire. Et donc là, on a une harmonie entre les 4 MECS désormais, en fonction de la prestation qu'ils proposent pour l'enfant.

Dany BERNARD : Il y a, il faut le rappeler, obligation de rédaction d'un projet d'établissement. Et puis au-delà du projet d'établissement, la loi de 2002 impose certains outils : les livrets d'accueil, les affichages pour les mineurs, etc. Donc ça, ce sont aussi des choses qu'on va contrôler et sur lesquelles on va échanger avec les directeurs d'établissement.

Nous avons également travaillé, tout récemment, les fiches d'événement indésirable grave : tous les opérateurs ne le faisaient pas forcément et, parfois, il y avait des procédures qui étaient internes aux opérateurs, et non internes au Département. On a donc voulu harmoniser ce suivi-là, sur des difficultés qu'ils peuvent rencontrer de façon commune.

Et il y a un dispositif d'astreinte propre à chaque MECS, en complément de l'astreinte départementale. Donc normalement, ils ne sollicitent pas l'astreinte départementale pour des faits mineurs. Aujourd'hui, ça glisse légèrement.

Audrey BLAIN : Une précision également sur un chantier qui est en cours là : nous nous sommes aperçus quand même que peu de MECS remplissaient l'obligation d'avoir un conseil de la vie sociale au sein de la structure. Ce sont des instances où les usagers sont consultés, notamment pour l'élaboration du projet d'établissement. C'est un travail qui est en cours au niveau de la direction de l'enfance et de la famille, pour qu'on puisse vraiment mettre en place ces instances de consultation des enfants.

Dany BERNARD : Donc là, on vous a fait un graphique avec différentes lignes sur l'organisation dans les MECS en Deux-Sèvres, avec les nombres de places. On peut y voir une nette évolution sur le courant 2023-2024.

Catherine PELAUD : Je ne vois pas sur mes copies.

Clémence AUDOUARD : Madame PELAUD, je vous ai mis un dossier papier en couleur également, comme à tous les autres membres de la mission.

Catherine PELAUD : Mais moi, quand j'ai imprimé, je n'ai pas mis la couleur.

Dany BERNARD : Vous avez désormais sous les yeux la cartographie au niveau de la répartition des maisons en fonction des associations.

Il faut préciser que les MECS ne fonctionnent pas comme les LVA. Les MECS répondent à un cahier des charges, un appel à projets et sont donc dans l'obligation de travailler avec nous.

Catherine PELAUD : Il manque Tandem…

Béatrice LARGEAU : On a vu ça la semaine dernière, donc on ne vous a pas remis la MECS Transition. On ne vous a mis que les MECS qui sont partenaires.

[Voix non identifiée] : Donc l'autre jour, on était sur l'interne. Et là, on est sur l'externe.

[Voix non identifiée] : A Niort, il y a qui ?

Audrey BLAIN : Il y a un foyer de l'APLB. Le siège est en Charente mais, par contre, il y a un foyer qui n'est pas très loin, ici, à Niort.

Dany BERNARD : Oui, juste à côté du siège. Rue de la Blauderie. C'est là où il y a les archives. C'est à 200 mètres.

Catherine PELAUD : Et sur Melle ? Il n'y a rien ?

Dany BERNARD : Je vais repréciser, parce que la précédente cartographie était en date du 31 décembre 2025. Entre temps, il y a eu la maison à Melle, où on a fait une visite de conformité. Et donc, du coup, l'association a pu délocaliser un certain nombre de jeunes. Ils ont commencé en cours d'année 2026 à positionner des enfants dans la maison dont ils sont propriétaires.

Clémence AUDOUARD : Je n'avais pas ces informations-là, je vais vous mettre la cartographie à jour en suivant.

Dany BERNARD : Donc là, vous voyez la localisation des enfants qui sont dans des MECS hors département. Petite précision pour les deux enfants qui sont accueillis en Dordogne : il s'agit d'un placement sous secret qui date de l'été dernier.

Et je sais que pour la Vienne, c'est un établissement spécifique de la Croix-Rouge à la suite d'un besoin sur un dessaisissement et un profil particulier. Mais on a peu d'enfants quand même hors département dans les MECS.

On passe au niveau des tranches d'âge : sur les 122 enfants confiés en MECS, la grande majorité est autour de 14 ans.

Audrey BLAIN : Oui, en fait, les plus petits, s'ils sont accueillis en MECS, c'est qu'ils sont vraiment en lien avec leur fratrie. En fin d'année, on n'avait un seul bébé qui était accueilli sur ce type d'établissement. Et c'est dans nos obligations de maintenir les fratries ensemble.

Sur les CPOM… En 2022, on a pu se rendre compte que la mise en place des CPOM a permis de changer un peu le paradigme. Les MECS avaient, en effet, pris pour habitude de déposer des projets et que la collectivité les accepte, ce qui fait qu'on a été amené à avoir des dispositifs de place et des expérimentations qui n'étaient pas forcément toujours autorisées par le département. Et parfois sans référentiel. Et effectivement, c'étaient les MECS elles-mêmes qui définissaient les « besoins » en fonction de leur situation. C'était eux qui étaient force de proposition sans qu'on puisse, nous, être en pilotage de ces projets-là. Il n'y avait pas non plus de pilotage au niveau financier, ce qui a donné cours à toute une pratique de surfacturation et des disparités qui variaient du simple au double en fonction des types de prise en charge. Donc, on a fait le choix de contractualiser. Ça a été un long travail pendant plusieurs mois auprès des MECS. Mais on a réussi à poser le principe que, pour toute place et tout dispositif, cela devait faire l'objet d'arrêtés d'autorisation et de tarification et que ce soit bien le Département, la collectivité qui puisse modifier les dispositifs en lien avec les besoins des enfants.

Et puis, l'enjeu aura été, aussi, de repositionner les MECS en tant qu'opérateurs et partenaires pour qu'on soit vraiment en conformité avec le code de l'action sociale et des familles. Ce qui a amené aussi à travailler sur les coûts de référence, en intégrant les revalorisations salariales liées au Ségur de la santé. Vous avez le détail des coûts qui étaient pratiqués en 2021 et les coûts cibles, tels qu'ils ont été identifiés par typologie de prise en charge et de façon identique pour chacune des MECS.

On s'aperçoit que dans le cadre de ce travail, deux structures ont particulièrement été gagnantes avec une revalorisation importante : la Salamandre et Rebonds. Par exemple, le PEAD était payé 12 euros la place… On est désormais, dans le cadre de l'ancien PEAD, à 67 euros et on sera à 58 euros pour l'AEMO-RH. Idem au niveau de l'internat : ils étaient à 142 euros la place, contre 193 euros désormais dans la fiche trajectoire.

Pour les RHJ, je vais laisser la parole à Olivier ORAIN.

Olivier ORAIN : Alors, au niveau des RHJ, nous avons dans un premier temps une convention avec les différentes RHJ sur le territoire, puisque nous avons des RHJ sur le Niortais, sur le Mellois, en Gâtine et puis aussi sur le Thouarsais et le Bressuirais. Nous avons une convention avec les quatre RHJ et un budget de 300 000 euros répartis sur les différentes RAJ, avec un objectif de places fixé pour accueillir les jeunes de l'ASE.

Il convient de faire la différence avec les places MALA et MLS puisque cela concerne les MNA et c'est un prix de journée. En fait, les places MALA et MLS sont sur les mêmes structures que les places RHJ mais il y a une distinction entre les places MALA et les RHJ.

[Voix non identifiée] : C'est quoi les MALA, déjà ?

Olivier ORAIN : Ce sont les mises à l'abri pour les MNA. Et les MLS, ce sont les moyen et long séjour, pour les MNA également.

Les MNA, quand ils arrivent, quand ils sont confiés au Département, ils sont orientés sur des places MALA dans un premier temps. Les places MALA se situent sur Niort et Melle, à l'ancienne gendarmerie de Melle plus précisément. Et ensuite, ils sont orientés sur des places MLS. Et là, ça peut être sur Melle, mais aussi sur Thouars, Bressuire, Niort ou Parthenay.

Donc, il ne faut pas confondre puisque les places MALA et MLS, c'est un prix de journée, là où il y a une convention avec les RHJ qui fixe un nombre de places. Et ces mêmes conventions intègrent aussi les places expérimentales depuis 2024. Les places expérimentales sont exclusivement destinées aux jeunes majeurs de l'aide sociale en enfance. Actuellement, nous avons deux places expérimentales en RHJ sur Niort, une place sur Parthenay et une place, depuis le 1er janvier 2026, sur Bressuire. Ces places expérimentales sont des places pour des jeunes dont on souhaite vérifier l'autonomie. Ce sont des jeunes qui peuvent être, par exemple, accueillis chez les assistants familiaux. Ils gardent leur place chez l'assistant familial, mais ils peuvent bénéficier d'un temps en RHJ d'un mois, renouvelable un autre mois, pour vérifier où en est leur autonomie. Et il y a un lien et des bilans qui sont faits entre la RHJ et le SAJe avec les référents jeunes majeurs. Puisqu'en effet, il y a un suivi prévu dans la convention : les RHJ ont tous une équipe éducative pour suivre les jeunes.

Catherine PELAUD : C'est compliqué, on ne comprend rien.

Audrey BLAIN : Qu'est-ce qui est compliqué ? Je vous propose, si vous avez des questions à poser…

Catherine PELAUD : Beh tout ça, là… Avec les conventions…

Olivier ORAIN : Oui, c'est pour ça que j'ai précisé… Les places expérimentales, elles sont bien dans le budget des 300 000 euros annoncés.

Audrey BLAIN : En fait, on a repris tous les modes de financement qu'on a au niveau des RHJ.

Vous avez donc le budget de 300 000 euros qui est un budget pour le fonctionnement des RHJ. Ce qu'on a pu redéfinir au moment du renouvellement de la convention, c'étaient nos attentes par rapport au nombre de places qui devaient être utilisées par les jeunes confiés. Donc il y a ces 50 places qui doivent être priorisées pour les jeunes confiés.

Catherine PELAUD : Est-ce qu'il y a un financement autre que ces 300 000 euros ?

Audrey BLAIN : Alors, les autres financements, ce sont effectivement les places MALA et MLS. Elles viennent en plus des 300 000 euros.

Ce budget est précisé dans une convention de fonctionnement pour les quatre RHJ.

[Voix non identifiée] : Et ça les engage à prendre des enfants pendant ces 5 ans ?

Audrey BLAIN : C'est ça, tout à fait, oui.

Béatrice LARGEAU : Mais ils sont où ces jeunes ? Ils sont dans des places qui coûtent combien ?

Audrey BLAIN : Alors, c'est une subvention dans leur fonctionnement. Il n'y a pas de tarif sur ces 50 places. Il s'agit d'une contrepartie au versement de cette subvention de fonctionnement. Ils doivent, en contrepartie, accueillir 50 places, réparties sur tout le département. Dans leur file active, il faut qu'ils aient toujours 50 jeunes qui sont de…

[Voix non identifiée] : Une RHJ, c'est 50 places ?

Audrey BLAIN : Non, il y en a plus que ça. Mais dans leur nombre total de places, il faut qu'ils consacrent 50 places pour les jeunes confiés, pour les jeunes majeurs.

[Voix non identifiée] : Et ils sont répartis partout ?

Audrey BLAIN : Oui, partout. Sur les quatre RHJ.

Olivier ORAIN : Ils sont répartis partout. Mais quand ils sont issus de l'ASE, cela justifie la subvention de 300 000 euros.

Catherine PELAUD : Et les jeunes qui arrivent en places MALA, ils ne sont pas encore évalués ?

Audrey BLAIN : Les jeunes qui arrivent au niveau des places MALA ont forcément été évalués. Ce sont forcément des jeunes évalués mineurs.

Catherine PELAUD : On en a combien en attente d'évaluation ?

Audrey BLAIN : Ça se fait au flux, pour le coup.

Olivier ORAIN : Oui, tous les jeunes qui sont orientés sur des places MALA et places MLS sont tous confiés au Département de Deux-Sèvres et sont évalués. L'évaluation n'a pas forcément été faite dans le Département de Deux-Sèvres, mais ils sont tous évalués.

Audrey BLAIN : Il y a vraiment une chute des arrivées qui se constate au niveau national. Je le vois avec mes homologues de différents départements avec qui j'échange. Et du coup, des réflexions sont en cours sur ce qu'on fait par rapport à cet état.

Clémence AUDOUARD : Pour mémoire, Madame PELAUD, la question du nombre de MNA en cours d'évaluation avait déjà été posée lors de la séance du 9 avril. Une réponse a été apportée au tableau : c'est la réponse à la question n°14.

Audrey BLAIN : Et effectivement, en plus, on est amené à payer les loyers des jeunes. Du coup, il y a aussi l'enveloppe de 50 000 euros.

[Voix non identifiée] : Quid des jeunes de la Roulière ?

Audrey BLAIN : Il ne faut pas confondre, c'est une résidence sociale. Ce n'est pas une résidence habitat jeunes. Il n'y a pas de convention avec le Département et la résidence sociale.

Catherine PELAUD : C'était l'Escale ?

Olivier ORAIN : Oui, c'était l'Escale.

Je continue sur les RHJ, qui sont les anciens foyers jeunes travailleurs. Les RHJ sont portées par les structures associatives et sont destinées à l'hébergement des jeunes de 16 ans au moins, autonomes, en situation précaire, mais avec des ressources. Il peut s'agir de jeunes en contrat d'apprentissage, en contrat d'engagement jeune à la mission locale mais également des étudiants qui ont des bourses.

Et il faut noter l'accompagnement par une équipe d'éducateurs au sein de la structure, de la RHJ. Et, comme je le disais tout à l'heure, chaque jeune a aussi un référent au sein du SAJe. Il y a un lien qui est fait au niveau du SAJe et de la RHJ régulièrement.

Béatrice LARGEAU : Je voudrais faire une remarque. J'ai passé des années à galérer à appeler les foyers de jeunes travailleurs des « RHJ ». Et quand je vois écrit sur le diaporama « foyers de jeunes travailleurs », ça me gêne.

Audrey BLAIN : C'était justement pour montrer que c'était l'ancienne appellation.

Clémence AUDOUARD : Tout à fait. Comme pour les LVA et les MECS, il nous semblait important de refaire un petit historique et de retracer les enjeux terminologiques.

Olivier ORAIN : Sur les RHJ, il y a bien une absence de prix de journée puisqu'il s'agit de l'acquittement d'une redevance, redevance qui correspond aux loyers et aux charges, aux fluides, ainsi qu'au coût du personnel, bien sûr.

Mais quand le jeune a des ressources, c'est lui qui paye, dans la mesure de ses possibilités, sa redevance.

Catherine PELAUD : Vous précisez qu'il y a donc des éducateurs référents. Combien y a-t-il d'éducateurs référents sur les structures qui sont indiquées à la page suivante ?

Olivier ORAIN : Au niveau du SAJe ou au niveau des RHJ ?

Catherine PELAUD : Au niveau des résidences jeunes.

Olivier ORAIN : Ça dépend du nombre de places de la RHJ. Mais ce n'est pas le même accompagnement. L'accompagnement est complètement différent entre les places MALA et MLS et celui qui est fait en RHJ. Il faudrait que je fasse le total des éducateurs par structure...

Audrey BLAIN : Il y a toujours un éducateur référent, au niveau du SAJe. Après, chaque RHJ aura ses modes de fonctionnement. Mais on pourra, si vous le souhaitez, prendre l'attache des RHJ afin qu'ils nous donnent le nombre de salariés qui sont présents sur chaque RHJ. Est-ce que c'est ce que vous souhaitez ?

Olivier ORAIN : Avec le ratio également peut-être…

Catherine PELAUD : Je trouve ça étonnant parce que moi, j'ai l'exemple de jeunes qui sont dans ce cas et qui n'ont pas de référents… J'en avais d'ailleurs informé Monsieur BAROT, qui avait fait le lien.

Olivier ORAIN : De référent SAJe ? Il existe plusieurs référents jeunes majeurs, mais chaque jeune a bien un référent identifié au SAJe et est donc bien suivi par le SAJe.

Audrey BLAIN : Si vous parlez de jeunes suivis par des missions locales, c'est encore autre chose que les RHJ. Ça n'a rien à voir.

Olivier ORAIN : Tous les jeunes qui ont un contrat jeune majeur avec le Département ont un référent jeune majeur. Obligatoirement. Alors, certains jeunes peuvent être en RHJ, mais ils n'ont peut-être pas de contrat jeune majeur avec le Département.

Audrey BLAIN : Ils ne nous sont pas « confiés ».

Olivier ORAIN : Voilà.

Catherine PELAUD : Si, dans le cas précédent, l'enfant était bien de l'ASE.

Audrey BLAIN : Confié à l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un contrat jeune majeur ? Chaque jeune a un référent au SAJe, ça, c'est systématique.

On est justement sur aucune sortie sèche depuis un certain nombre de mois, et c'est ce qui nous a été… De toute façon, on est dans l'obligation, on fait même des droits au retour, c'est ce que nous avions pu préciser la dernière fois. Donc nous sommes amenés à réaccueillir, à reprendre en charge dans le cadre de contrats jeunes majeurs, des jeunes.

Olivier ORAIN : J'ai les listes, et elles bougent régulièrement. Mais, obligatoirement, tous les jeunes qui ont signé un contrat jeune majeur avec le Département ont un référent jeune majeur. Ce n'est pas possible qu'un…

Catherine PELAUD : Je sais ce que je dis.

Audrey BLAIN : C'est un peu compliqué, du coup… Monsieur BAROT ne fait pas partie de la direction de l'enfance et de la famille, donc je ne comprends pas, sauf à ce que ce soit en lien avec une mission locale au titre de l'insertion.

Catherine PELAUD : J'avais fait le lien avec lui car je n'avais que son contact.

Audrey BLAIN : D'accord. Mais dans ces cas-là, il est important qu'on puisse, au niveau des services, avoir les éléments pour réajuster en conséquence. Et je rappelle qu'il y a l'astreinte ASE qui est en charge d'appréhender tout cela.

Sans avoir les éléments de situation, c'est un peu compliqué de vous répondre, Madame PELAUD. Mais nous referons le point.

Olivier ORAIN : En tout cas, c'est impossible qu'un jeune soit jeune majeur avec un contrat jeune majeur et à l'hôtel. Ça, c'est impossible.

Catherine PELAUD : Si vous le dites…

Audrey BLAIN : Ce n'est pas possible dès lors qu'il est sous contrat. Ce n'est pas possible d'avoir un accueil à l'hôtel. Ce n'est pas possible.

Après, on a aussi des jeunes qui refusent de signer ou de resigner un contrat jeune majeur. Là, dans ces cas-là, on est en difficulté pour pouvoir les accompagner. Mais je reverrai avec Hervé BAROT la situation en question, mais concrètement, tous les jeunes que nous avons sous contrat sont accueillis ou pris en charge d'une façon ou d'une autre. Et ils ont un référent.

Olivier ORAIN : Nous continuons avec la cartographie. Vous avez les différentes RHJ représentées sur le Département : Thouars, Bressuire, Cerizay, Parthenay, Niort, Melle, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne.

[Voix non identifiée] : Il y a bien des logements aussi à Airvault ?

Olivier ORAIN : On parle des RHJ, ici. Et non, il n'y en a pas.

Catherine PELAUD : Les petits chiffres qui sont dans les ronds, c'est quoi, par contre ?

Clémence AUDOUARD : Ce sont les nombres de structures. Je vais faire ajuster les cartes pour que vous y voyez également le nombre de jeunes accueillis.

Olivier ORAIN : Et les deux qui sont hors département, ce sont des RHJ avec lesquels le Département travaille parce qu'on a des jeunes qui sont orientés en Vendée ou dans le Maine-et-Loire. Mais qui sont suivis, c'est important, par le SAJe. L'idée avec ces situations, c'est de travailler à la continuité des parcours dans le cadre des contrats jeunes majeurs.

Et on voit bien qu'il y a quand même, dans les RHJ, un bon nombre de jeunes MNA, ex-MNA sur ces places, qui étaient auparavant sur des places de moyen et long séjours dans les structures et qui ont été orientés au vu de leur autonomie financière sur des places RHJ.

Sur les modalités de contrôle des RHJ, comme je le disais tout à l'heure, il y a des visites régulières dans ces structures. Et c'est le rôle des référents jeunes majeurs. Il y a par ailleurs des comités. A mon niveau, il y a des comités de suivi tous les mois avec les coordinateurs de chaque structure, moi-même et la coordonnatrice du SAJe, afin d'échanger sur les différentes problématiques ou les orientations des jeunes. Et nous avons aussi une autre instance : les comités de pilotage avec les directeurs des RHJ, avec la directrice de l'enfance et de la famille, Madame BLAIN, moi-même et tous les directeurs des RHJ. Deux fois par an, nous nous rencontrons pour faire le point sur les différentes situations.

Audrey BLAIN : Il est important de préciser qu'effectivement, les RHJ ne relèvent pas du code de l'action sociale et des familles, donc ce ne sont pas les mêmes modalités de contrôle que celles vues précédemment.

Au 31 décembre dernier, on avait 29 jeunes qui étaient au niveau des RHJ.

[Voix non identifiée] : Mais vous venez de dire 50… Je ne comprends plus.

Olivier ORAIN : Les 50, c'est l'objectif d'accueil sur l'année. Il ne faut pas confondre le nombre de jeunes actuellement en RHJ, avec l'objectif d'accueil sur l'année qui est bien fixé à 50. D'accord ?

Catherine PELAUD : Quand tu vois 10% de mineurs dans listes de l'ASE… 10% de 29, ça fait des morceaux. Statistiquement, ça ne veut rien dire.

[Voix non identifiée] : Mais c'est normal que dans les RHJ, on ait peu de mineurs.

Olivier ORAIN : On a plus de majeurs que de mineurs, obligatoirement.

Et puis, sur les places RHJ, les jeunes ne restent pas forcément non plus très longtemps : c'est une étape avant le parc privé.

Je vais juste préciser que là, le chiffre que vous avez, c'est uniquement sur les jeunes confiés ou avec contrats jeunes majeurs, puisque des places RHJ, il y en a beaucoup d'autres.

Au niveau des chiffres, actuellement nous avons 89 jeunes majeurs avec un contrat jeune majeur au niveau de l'ASE. 30% de ces 89 ont une notification MDPH.

Audrey BLAIN : Il y a quand même un gros travail avec les RHJ. C'est vrai que c'est un partenariat qui a quand même bien évolué sur les dernières années. Les RHJ sont satisfaites des collaborations avec les services et, dans le même temps, font vraiment les efforts pour les admissions. On l'a bien vu avec les places expérimentales. Ce sont même eux qui ont été force de proposition dans l'augmentation du nombre de places expérimentales.

Pour conclure, on voulait vous faire un point sur la réflexion qui est en cours sur la stratégie immobilière de la protection de l'enfance, qui a été lancée sur la fin mars avec tous les acteurs

de la protection de l'enfance. Les RHJ et les MECS sont donc associées. On a l'appui, pour ce travail, de la Banque des Territoires et de la SCET. Il y a différentes phases qui sont planifiées jusqu'au mois de novembre. Le travail d'état des lieux est en cours : en termes de méthodologie, il y a eu des visites de sites, des temps de travail aussi avec les partenaires, des questionnaires envoyés aussi aux enfants accueillis, ainsi qu'un travail de benchmark qui est en train d'être engagé.

L'idée est de pouvoir mieux identifier les capacités des structures, en manque d'ingénierie, à porter ces enjeux-là. L'objectif, c'est vraiment de faire en sorte qu'on puisse bien identifier les besoins qu'ont les enfants dans ces lieux d'accueil et qu'on puisse identifier le type de bâtiment le plus adapté.

Parmi les premiers constats qui ont pu être faits dans le cadre de l'état des lieux, c'est notamment l'hétérogénéité des fonctionnements en termes de gestion du bâti. Certaines structures sont propriétaires ou locataires, avec des problématiques différentes au niveau des contraintes et au niveau de l'entretien également, avec des tailles de structures également variables en termes de nombre de bâtiments et de nombre de jeunes accueillis, et avec des diversités des formats d'accueil. On parle aussi de niveaux de dégradation différents, dont certains sont assez marqués sur certains lieux d'accueil avec de vrais besoins de rénovation énergétique et fonctionnelle. L'objectif est de faire en sorte d'avoir des logements plus adaptés, en lien avec le Département.

La démarche est accueillie très favorablement par les partenaires, avec des équipes engagées, mobilisées au quotidien qui sont fortement intéressées par l'étude.

[Voix non identifiée] : Quel est le périmètre du coup ?

Audrey BLAIN : La Maisons départementale de l'enfance, la MECS Transition, les MECS partenaires et les RHJ.

Béatrice LARGEAU : Le sentiment de nos partenaires sur ce sujet, pour avoir reçu La Salamandre récemment, c'est que ça les soulagerait de ne pas avoir cette gestion bâtimentaire en plus de la prise en charge des enfants. Et ça, je pense que c'est vraiment quelque chose qui est bienvenue. Ils accueillent ces propositions parce que souvent, ils n'ont pas les reins suffisamment solides pour pouvoir engager des investissements importants. Du coup, quand il y a un autre prestataire, un autre partenaire qui prend en charge ça, ils peuvent vraiment se recentrer sur le cœur de leur mission et je pense que ça, c'est vraiment important.

Audrey BLAIN : Pour les RHJ, le premier constat, c'est effectivement, comme on le disait tout à l'heure, que les jeunes de l'ASE y sont quand même minoritaires. Les structures sont en majorité locataires des logements.

C'est vrai aussi qu'on est sur des jeunes majeurs qui sont dans l'autonomie et l'insertion, de sorte qu'il y a moins de problématiques de dégradation au niveau des locaux, malgré le besoin d'entretien courant. Et puis les réalités bâtimentaires restent diverses d'une RHJ à une autre. Les RHJ ont pu relever les bons échanges avec le Département, avec un questionnement sur sa capacité à être investisseur.

Ce qu'ils renvoient, en tout cas, c'est un maillage territorial quand même satisfaisant. Mais si vous identifiez des zones qui sont quand même dépourvues, vous pouvez naturellement émettre des propositions sur ce plan.

On en a terminé avec la présentation du jour.

Catherine PELAUD : Un petit point, Madame AUDOUARD. Est-ce que vous pourriez paginer des slides, s'il vous plaît ?

Clémence AUDOUARD : J'ai essayé, mais je ne sais pas pourquoi ça ne fonctionne pas sur ce masque de PowerPoint là. Je reprends le masque qui a été fourni par la communication mais je n'arrive pas à paginer automatiquement. Mais ne vous en faites pas, je vais toute reprendre et paginer « à la main », sur l'ensemble des supports déjà fournis.

Catherine PELAUD : Et encore une question… On avait évoqué l'idée qu'on aurait une présentation de l'audit MDE.

Béatrice LARGEAU : Oui, la prochaine fois.

Catherine PELAUD : On s'était mis d'accord sur aujourd'hui…

Béatrice LARGEAU : Oui, mais il y a la présentation aux agents.

Catherine PELAUD : Ça a été fait, non ?

Clémence AUDOUARD : La présentation aux agents se tient lundi prochain. Et le rapport, qui est à anonymiser conformément à la jurisprudence en vigueur, est en dernière relecture par le service juridique et moi-même.

Bernard PENICAUD : Enfin, on s'était quand même dit qu'on travaillait en confiance et qu'on pouvait l'avoir en présentation aujourd'hui, même si c'était présenté aux équipes parallèlement. C'est juste qu'on se l'était dit…

Catherine PELAUD : Et deuxième demande qui avait été faite, c'était sur le rapport de Tandem. Où est-ce qu'on en est ? Puisqu'on nous avait répondu que la CADA avait été saisie et qu'on attendait l'avis de la CADA.

Clémence AUDOUARD : On est aussi en train de l'analyser avec le service juridique pour voir s'il y a des éléments qui doivent être anonymisés compte tenu de la jurisprudence de la CADA.

Catherine PELAUD : La CADA a été saisie ?

Clémence AUDOUARD : Je n'ai pas cet élément en tête, mais si elle l'a été, elle a un avis à remettre. Mais au-delà, ce rapport vous sera communiqué : ça avait été un engagement pris, nous sommes en train d'y travailler avec le service juridique. Simplement il y a des éléments qui doivent être anonymisés et donc nous sommes en train d'y regarder pour communication d'ici à la tenue de la séance de mi-juin.

Catherine PELAUD : Mais on se voit avant, pour les entretiens ?

Clémence AUDOUARD : Oui, on se revoit le 2 juin pour les entretiens de la DASEN, la directrice de la délégation de l'ARS et Monsieur le Préfet. Puis viendra la séquence du 11 juin sur la prise en charge spécifique des enfants à double vulnérabilité en présence de Monsieur CADIOU, directeur de l'autonomie, et de Madame MENNEGUERRE, directrice de la MDPH. Et nous reprenons ensuite le 15 juin avec d'autres entretiens.

Catherine PELAUD : Le 15 juin, c'est toute la journée. On peut prévoir quelque chose pour le déjeuner ?

Clémence AUDOUARD : Je vais en échanger avec les assistantes de la direction générale.

Catherine PELAUD : Merci.

Béatrice LARGEAU : Merci à tous. A la semaine prochaine.

SYNTHESE/VERBATIM DES DEMANDES COMPLEMENTAIRES

- **Catherine PELAUD** : « Sur le volet prévention, il est complètement absent de la MIE, alors que c'est un des quatre axes de l'ASE. Pourquoi on n'a pas de… Pourquoi n'a-t-on rien sur la prévention ? »

- **Catherine PELAUD** : « La structuration juridique ne fait pas partie de ces motifs. Donc, ça, on l'a compris. Mais quels sont les critères ? »

- **Catherine PELAUD** : « C'est la localisation des lieux de vie et d'accueil. Je pensais que c'était un lieu de vie en Vienne, un lieu de vie en Puy-de-Dôme, un lieu de vie en Lot-et-Garonne, un en Dordogne. Et deux en Vendée. Mais ce n'est pas le nombre d'enfants, ça. Ce n'est pas le titre du truc, en tout cas. Oui… »

- **Catherine PELAUD** : « Et sur Melle ? Il n'y a rien [en termes de MECS] ?

- **Catherine PELAUD** : « Vous précisez qu'il y a donc des éducateurs référents. Combien y a-t-il d'éducateurs référents sur les structures [RHJ] qui sont indiquées à la page suivante ? »

- **Catherine PELAUD** : « Un petit point, Madame AUDOUARD. Est-ce que vous pourriez paginer des slides, s'il vous plaît ? »

- **Catherine PELAUD** : « Et encore une question… On avait évoqué l'idée qu'on aurait une présentation de l'audit MDE »

- **Catherine PELAUD** : « Et deuxième demande qui avait été faite, c'était sur le rapport de Tandem. Où est-ce qu'on en est ? Puisqu'on nous avait répondu que la CADA avait été saisie et qu'on attendait l'avis de la CADA »